étaient, c'est-à-dire telles que les ont conçues, voulues, saisies, vécues les hommes et les auteurs contemporains. Les études médiévales ne sont plus à l'âge des explorateurs, comme voici soixante ou cent ans. Si les tâches dépassent de plus en plus les forces d'un seul, il n'est que de se souvenir que l'union fait la force. Le lecteur se méprendrait totalement sur notre pensée s'il en concluait qu'on incrimine M. Boutemy de n'avoir pas fait plus. Nous déplorons un manque de mise en valeur de son travail qu'eût facilement permis une collaboration avec d'autres compétences complémentaires. Nous voulons dénoncer des mœurs surannées d'individualisme (des collectivités médiévisantes encore plus que des personnes) dont la responsabilité, uniquement collective, appartient, de ce chef, à tous les médiévistes de toute espèce. Nous réitérons, seulement, l'énoncé d'une conviction profonde : les collaborations méthodiques, qu'elles soient officielles ou amicales, sont désormais une nécessité en matière médiévale.

M. HUBERT.

Sciences historiques.

Sources for Roman History 133-70 B. C., collected and arranged by A. H. J. GREENIDGE and A. H. CLAY. 2e éd. revue par E. W. GRAY : Clarendon Press, Oxford University Press, 1960, 318 pages.

L'ouvrage de Greenidge et Clay, publié en 1903, était un excellent instrument de travail. Les auteurs avaient classé chronologiquement, année par année, tous les textes essentiels concernant les événements, d'une part, de l'histoire intérieure, d'autre part, de l'histoire extérieure. C'est ce livre devenu introuvable qui nous est rendu par M. Gray, dans une nouvelle édition soigneusement revue. Tout l'essentiel du livre de 1903 est conservé, mais les références sont mises à jour et les textes nouvellement découverts sont notés, par exemple le milliaire de la *via Domitia* publié par P.-M. Duval (c'est l'édition d'A. Degrassi qui est citée), l'inscription de Tarente ici datée de 101 (l'auteur renvoie et à mon article et au livre de G. Tibiletti), une monnaie de Tigrane (publiée par H. Seyrig), un rarissime cistophore de Fimbria (ici décrit, p. 286).

L'appendice chronologique a été supprimé. L'appendice I donne des extraits des *Periochae* de Tite-Live, que la récente publication de ce texte dans la collection Loeb (1959) ne rendait pas indispensable. L'appendice II renferme et les textes concernant le sénatus-consulte de 125, relatif à Pergame (sans référence à l'article de G. Tibiletti paru en 1957 dans le *Journal of Roman Studies*), et le sénatus-consulte de l'an 100, trouvé à Delphes. L'appendice III énumère les monnaies se référant à des événements typiques ou à de grands hommes d'État, mais ces brèves notices nous laissent regretter de bonnes reproductions.

Naturellement la nouvelle édition, comme la précédente, doit renoncer à publier les lois connues par l'épigraphie et se contente de renvois aux *Fontes* de Bruns et aux *Leges* de Riccobono. Je n'ai pas retrouvé la loi de Bantia, absence qui se justifie par sa date incertaine.

L'absence de commentaire laissera parfois le lecteur embarrassé : le texte de Valère Maxime qui dit que Servilius Caepio mourut en prison se lit à la page 86, et celui du même auteur qui dit qu'il s'enfuit se lit à la page 91. A propos de la loi agraire, on lit un texte de Frontin (p. 2) se référant à des usurpations de l'*ager publicus*, qui eurent lieu seulement sous l'Empire.

Il faut remercier l'éditeur qui nous rend ce livre rénové. Comment ne pas se réjouir de trouver réunis en plus de dix pages (p. 211-222) tous les textes essentiels concernant la constitution de Sylla? Les historiens qui croient connaître le mieux cette période difficile trouveront à chaque pas matière à reviser leurs jugements, tant les auteurs du recueil ont été attentifs à dégager des textes, sans doute connus, mais qui, dans ce nouveau contexte, se trouvent rajeunis. La trame annalistique de cette histoire si compliquée est, dans la mesure du possible, reconstituée. M. Gray indique, dans sa préface, qu'il a pris soin de donner les références à l'ouvrage « indispensable » de T. R. S. Broughton, *The Magistrates of the Roman Republic* (dont un important *Supplément* a paru en 1960). Lui aussi nous fournit un répertoire, plus modeste, mais indispensable.

André Piganiol.

P. Grimal, *La civilisation romaine* (Collection « Les grandes civilisations ») : Paris, Arthaud, 1960, 533 pages, 229 héliogravures, 29 cartes et plans.

Le dernier demi-siècle écoulé a enrichi le domaine de l'antiquité de collections monumentales, destinées à dresser le bilan des connaissances acquises pendant une période riche en découvertes ; celle qu'entreprend aujourd'hui de diriger Raymond Bloch et qu'inaugure brillamment Pierre Grimal se présente avec un objectif limité, défini par le titre : « Les grandes civilisations. » Il s'agit de caractériser en une quinzaine de volumes chacune des cultures en lesquelles se résume l'histoire du monde, c'est-à-dire dont peut se réclamer ce qu'on se plaît à appeler aujourd'hui du nom ambitieux et ambigu d'humanisme. Plutôt qu'un bilan, c'est donc un témoignage, sinon un jugement, que nous apporte ici P. Grimal, comme l'indiquent les titres choisis : I. Histoire d'une civilisation ; II. Le peuple élu ; III. Rome familière. La partie plus proprement historique, sous les titres « Légendes et réalités des premiers temps » et « De la République à l'Empire », n'oc-

cupe qu'une soixantaine de pages, tandis que plus de 260 sont consacrées aux faits de civilisation.

Ce qui ne veut pas dire que l'auteur renonce à renouveler l'histoire elle-même : maintes vues personnelles sont appelées à rectifier ou à enrichir des données traditionnelles : p. 20, l'explication du site de Rome, qui combat « la légende (?) du gué du Tibre » ; p. 279, l'attribution à Agrippa de la Cloaca Maxima des Tarquins ; p. 21, l'interprétation novatrice des fouilles récentes du Palatin et du Forum ; p. 24, l'idée que « la civilisation orientalisante des Étrusques (pourquoi leur langue est-elle qualifiée de « dialecte pélagique »? A cause du témoignage d'Hellanicus?) pourrait bien n'être qu'une renaissance d'éléments ethniques immigrés du monde égéen dès le XII^e^ ou le XIII^e^ siècle » ; p. 39, l'emprunt aux Étrusques « d'une théurgie auprès de laquelle les vieux rites latins n'étaient que contorsions sauvages », avec la notion de la hiérarchie divine et d'une « cité des dieux » ; p. 66 et suiv., le sens donné par de belles études récentes à la politique d'Auguste, « sauveteur de la civilisation romaine » ; p. 72, le jugement porté sur le caractère très strictement « impérialiste » de ce qu'on appelle « la monarchie éclairée des Antonins... ».

Dans la partie spécialement consacrée à la culture, on ne manquera pas d'apprécier la distinction essentielle entre les deux populations des éleveurs et des cultivateurs ; on se complaira au luxe de détails fournis sur l'habitat urbain et rural, sur les jardins et les parcs, sur la vie de plaisirs et les distractions...

Pour ce qui est du domaine de la pensée et de l'esprit, de la vie intellectuelle et morale, une idée générale trouvera sans doute partout bon accueil : c'est que les Romains ont eu le génie de l'adaptation et de l'emprunt ; ils ont passé au crible l'apport grec pour le rendre accessible au commun des hommes, et transposé, si l'on peut dire, la spéculation dans le domaine de la vie (ira-t-on jusqu'à entériner des formules telles que, p. 92 : « à l'échec de la république platonicienne s'oppose victorieusement le principat stoïcien de Rome »?).

Les longs et riches développements sur la religion retiendront l'attention ; il faut remarquer que l'auteur insiste avec complaisance sur « l'esprit religieux » des Romains, sur « l'épanouissement moral et quasi mystique de l'humanisme » (p. 96) qui caractérise leur mentalité ; ce qui évidemment ne doit pas nous faire oublier le rôle du formalisme et du contractuel dans les notions de *pietas*, *religio*, *sacer* et dans la pratique de la prière (p. 88 et suiv.).

Dans un ordre d'idées voisin, l'auteur met en valeur le sens de la justice fondée sur la morale et la raison, ce qui n'exclut certes pas dans le juridique la part du processif, du verbal, de tout ce qui fait que le « summum ius » est souvent tout proche de l' « iniuria ».

Et, puisque nous touchons aux valeurs morales, il est un point sur lequel l'auteur peut apparaître comme enclin à l'indulgence envers le peuple élu : je veux parler de ce qu'il faut bien appeler l'inhumanité des Romains. Bien sûr, M. Grimal ne manque pas de réprouver les spectacles de l'amphithéâtre et le traitement des esclaves, ces deux tares du monde antique. Mais comment souscrire, sans plus, à la quasi-absolution accordée au public romain, p. 318 : « N'oublions pas que les combattants n'apparaissaient, des gradins, que comme des silhouettes diminuées par la distance, leurs gestes que comme les péripéties d'un drame sportif plutôt que comme l'agonie d'êtres humains »? Et, mieux encore, comment entériner l'espèce de justification philosophique généreusement octroyée aux tueries d'animaux, p. 321 : « Le plaisir que l'on prenait à ces luttes inégales était fait de curiosité et d'un sentiment plus subtil, la satisfaction de saisir sur le vif la naissance de l'instinct et les ressources secrètes de la nature... Le goût de tels spectacles répond à une tendance très profonde de l'âme romaine : le désir de retrouver dans leur pureté originelle les formes primordiales de la nature et de communier avec elles. » Communion, pourra-t-on penser, d'un caractère assez inhumain.

Autre motif d'indulgence invoqué pour les horreurs de la scène romaine : c'est qu'en pays grec elles n'étaient pas sans exemple. Et l'auteur de dénicher dans Apulée, p. 308, cette histoire saugrenue d'une femme qu'à Corinthe les organisateurs de jeux faisaient « violer sur la scène par un âne » ! Le moins qu'on puisse dire de cette bestialité, d'une technicité douteuse, c'est qu'elle ne saurait avoir eu de réalité que dans l'imagination du conteur.

Enfin, certains lecteurs ne verront pas sans surprise, quasi escamoté par un euphémisme, p. 328, le scandale de l'esclavage : « Il y avait sans doute des esclaves dont le sort n'était pas enviable... ». Et quelle consolation vite enregistrée dans les lignes qui suivent : « Beaucoup d'entre eux ne tardaient pas à être affranchis, et même s'ils demeuraient de condition servile, ils avaient leur part des plaisirs de la ville... Ils arrivaient esclaves..., et bientôt ils avaient leurs clients... Preuve que Rome était accueillante. »

Il n'est pas jusqu'à la persécution chrétienne qui ne trouve une excuse lorsque l'auteur, p. 101, déclare : « Ce furent les chrétiens qui se montrèrent les agresseurs ; les raisons des persécutions résident d'abord dans l'intolérance chrétienne. » Faut-il vraiment faire abstraction de l'espèce de sadisme sanguinaire qui, sur bien des points, préfigure les atrocités de nos guerres de religion et de l'antisémisme chronique de notre dernier millénaire?

L'auteur ne s'est-il pas lui-même, sur ces divers points, soupçonné d'indulgence en écrivant, dans l'aimable dédicace dont il a agrémenté

mon exemplaire personnel, « que peut-être on trouvera qu'il a fait aux Romains la part trop belle »?

Mais, si cette question se pose, c'est sans doute à propos du rôle culturel qu'il convient d'attribuer respectivement aux Romains et aux Grecs. Le problème est latent d'un bout à l'autre du livre ; il est surtout formulé dans la conclusion, p. 343-348 : « Est-il si certain que la civilisation romaine fut dans tous les domaines héritière de la civilisation grecque? » Et quels sont les éléments de la solution? En voici quelques-uns : « Rome était fondée depuis deux siècles et demi lorsque Athènes secoua le joug des Pisistratides. — Le premier temple de Jupiter Capitolin est antérieur d'un demi-siècle au Parthénon. — L'école des maîtres de Véies s'épanouit vers le temps... des Korai au sourire figé. — L'Athènes de Périclès connut les échecs alors que Rome sut résister à l'ébranlement des guerres puniques. — Les Romains n'ont pas la même conception que les Grecs de la vocation humaine... Les philosophes grecs... peuvent bien raisonner sur les dieux et s'élever... jusqu'aux plus sublimes spéculations ; un Romain religieux, lui, répugnera toujours à chercher le divin ailleurs que dans la réalité quotidienne ou saisonnière des rites... Son esprit ne connaît guère... ce besoin d'intelligible, d'universel, que l'on prête... à l'esprit hellène. Aussi les Romains étaient-ils préparés à accueillir les mysticismes de toute nature... La tolérance ne s'arrêtait chez eux que si les valeurs fondamentales... se trouvaient menacées... Il en résulta... que Rome fut la plus merveilleuse terre d'humanité que le monde eût connue... La littérature en témoigne, depuis le célèbre vers de Térence (traduit du grec, ferais-je observer !) : « Je suis homme et je pense que rien d'humain ne m'est étranger. »

Telles sont, très résumées, quelques-unes des pièces du procès. Quel verdict prononcera le lecteur? Avant de le formuler, il aura à prendre parti sur chaque point de la controverse, et ce n'est pas à moi, non spécialiste, de le suivre sur ce terrain. Ce que je me fais un plaisir de relever, en finissant, c'est le ton captivant et sympathique du débat poursuivi au cours de ces pages riches de science et de sentiment : style alerte, pensée en éveil, imagination communicative ; avec cela, une richesse de présentation étonnante avec une multitude d'illustrations documentaires empruntées à toutes sources. Ouvrage de lecture fascinante, qui ne manquera pas de toucher vivement le public auquel il est destiné, à savoir, selon les termes de la Préface, « le public cultivé ou avide de connaissances ». Car l'auteur, en dépit de l'immense documentation sous-jacente à son ouvrage, ne prétend pas s'adresser strictement au monde savant : on ne trouvera chez lui ni controverses techniques de spécialistes ni références livresques à des autorités ; l'ouvrage, tout en

étant bien autre chose qu'un manuel scolaire, demeure à la portée de ce qu'on appelle le lecteur moyen. Et, du reste, un correctif est apporté à ce parti pris d'accessibilité par l'octroi aux érudits d'une large bibliographie, et au public des non-initiés un utile « Dictionnaire historique et biographique ».

— L'auteur m'excusera de lui signaler, pour une future édition, quelques accidents typographiques dont il n'est pas responsable : p. 43, l. 12 d'en bas : lire *patriciens* ; p. 98, l. 25 : *liturgie* ; p. 286, l. 18 : *tetrastylum* ; p. 265, l. 4 d'en bas, fermer la parenthèse après *decumanus* ; p. 497, sous-titre, lire *Roma antica* ; dans la Bibliographie, p. 514, lire VÄÄNÄNEN, et rétablir le signe d'inflexion sur les noms allemands qui le comportent.

J. MAROUZEAU.

Michel GRANT, *The world of Rome* (Collection « History of Civilisation ») : London, Weidenfeld & Nicolson, 1960, 322 pages, 64 pages d'héliogravures, figures, cartes et plans, 42 sh.

Étrange rencontre : voici une sorte de « double » de l'ouvrage qui vient d'être recensé. Même sujet ; inclusion dans des collections qui ont presque même titre ; même date de publication, même luxueuse présentation, même heureux choix d'illustrations, même absence dans le texte de références et discussions techniques, même destination à un public non spécialisé. Les auteurs semblent avoir ressenti le même besoin auquel ils ont répondu de façon identique.

Mais, certes, avec un esprit différent. D'abord, la vie matérielle, le cadre de l'histoire est laissé de côté dans le livre de M. Grant, qui ne consacre que vingt pages à un « Historical Sketch ». Le gros de l'ouvrage se partage entre les titres suivants : « State and Society, Beliefs, Literature and the Arts » ; programme qui, il faut le dire, rétrécit singulièrement le champ de ce qu'on appelle « civilisation ».

Sur les divers sujets traités, il serait vain de signaler les désaccords entre les deux auteurs : M. Grant est plus sévère pour les tares de la romanité (p. 112 : The treatment of the slaves... was... frightful and unspeakable, one of the worst blots on the history of the human race) ; il est moins louangeur pour l'attitude philosophique des Romains (p. 200 : « The emphasis on choice and moral purpose represents a move away from Greek rationalism, a shift of emphasis from knowledge to non-intellectual qualities ») ; il juge de façon plus terre-à-terre la mentalité religieuse, qui se plaît à cumuler les innombrables aspects des cultes personnels et identifie un peu sommairement religion et patriotisme (p. 154).

L'auteur, qui n'est pas un spécialiste de l'histoire culturelle, mais

dont la carrière s'est partagée entre des activités très diverses : numismatique, littérature, traductions, enseignement, diplomatie, voyages, se plaît à exprimer, sans parti pris, sa réaction personnelle en face des faits, avec le souci de se mettre à la portée d'un large public non spécialisé, mais — chose étrange — strictement britannique, au point que la bibliographie dont il fait suivre son ouvrage est limitée à des ouvrages en langue anglaise. Particularisation qui laisse supposer que l'auteur a travaillé sur une documentation restreinte à l'Angleterre, ce qui réduit peut-être la marge d'appréciation laissée à la critique étrangère.

J. Marouzeau.

Raymond Bloch & Jean Cousin, *Rome et son destin* (Collection « Destins du monde », publiée sous la direction de † L. Febvre & F. Braudel) : Paris, Armand Colin, 1960, 547 pages, 40 pl., 42 fig., 18 cartes.

Encore une monographie de Rome qui vient s'ajouter aux synthèses historiques récemment parues. La date tardive à laquelle l'ouvrage nous parvient, quand la *Revue* est déjà composée, ne permet pas de lui consacrer ici le compte-rendu dont il est digne : je m'excuse de n'en donner, en non-spécialiste, qu'une recension « présentative », en attendant mieux.

L'Avant-Propos et la Conclusion sont de M. J. Cousin, ainsi que les livres II (*La République romaine*) et III (*L'Empire romain*) ; le livre I (*L'Italie et Rome jusqu'au début de la République*) est de M. R. Bloch. Les auteurs enrichissent cette collaboration l'un de son information littéraire, l'autre de sa documentation archéologique : deux apports dont chacun, on le sait, a fait l'ornement d'une carrière.

En parcourant les étapes de l'histoire romaine, depuis la (pseudo-) révolution de 509 avant notre ère jusqu'à la déposition de Romulus Augustule en 476 p. Chr. (non 410, comme le dit par erreur la Notice de la page intérieure de couverture), les auteurs ont fait un choix entre les faits historiques, économiques, sociaux, spirituels, qui donnent à Rome sa personnalité et, d'autre part, marquent l'unité du complexe méditerranéen, préfiguration de notre monde occidental.

L'ouvrage est conçu comme une mise au point à l'usage d'un public cultivé et non comme une occasion de nouvelles enquêtes. M. Bloch, dans les dix pages qu'il consacre au peuplement primitif de la péninsule et les trente qu'il accorde généreusement à l'Étrurie, fait état surtout des données archéologiques, sans prétendre aborder les problèmes linguistiques, ethniques, culturels et religieux qui ont fait, par exemple, l'objet des enquêtes audacieuses d'un Devoto ou d'un Dumézil. M. Cousin fait une large place aux choses de l'esprit, aux formes de

l'art et de la littérature et, d'une façon générale, aux aspects de l'histoire qu'évoque le terme de destin inclus dans le titre de l'ouvrage. Je ne saurais préjuger de ce que pourront penser les spécialistes, pour qui un nouvel ouvrage de Collection risquait peut-être de ne pas paraître s'imposer ; mais les lecteurs moyens ne manqueront pas de goûter de l'antiquité romaine ce tableau vivant, imagé, coloré (au sens propre des termes, car les illustrations sont remarquables) et de lecture plaisante.

Certes, le souci de la documentation n'est pas absent de l'ouvrage : il est représenté, en particulier, assez curieusement du reste, par un Lexique des termes techniques (choisis, il faut bien le dire, avec quelque complaisance ; ainsi pour des mots tels que : anchisien = qui se rapporte à Anchise ; gracchien = qui se rapporte aux Gracques ; livien = qui se rapporte à Tite-Live ; picénien = relatif au Picenum ; mycénien = qui se rapporte à Mycènes ; bilingue, éristique, facies, flegmatique). Bienvenue est une Bibliographie systématique (à corriger, p. 471, sous Paratore : *latina*, sous Schanz : *Gesetzgebungswerk*, sous Barbieri : *provincie* ; p. 472, sous Daicoviciu : *Transylvanic* (?) ; p. 473, sous Hertlein : *Württemberg*, sous Romanelli : *Provincie* ; dans le texte, p. 34, l. 4 d'en bas, lire : *romanes*). Vétilles, mais invite à un Errata pour un livre auquel ne devront pas manquer les rééditions.

J. Marouzeau.

Willy Zschietzschmann, *Prométhée, histoire illustrée de la civilisation grecque et romaine*, traduit de l'allemand par S. Wallon : Paris, Presses Universitaires, 1960, 304 pages.

Voici un livre synthétique sur la vie quotidienne dans l'Antiquité grecque et romaine. Il a été symboliquement placé sous le patronage de Prométhée, dont le nom évoque le progrès de la civilisation. L'illustration, très abondante (517 photographies !), ne se contente pas de documents toujours reproduits et met l'accent sur le côté documentaire autant que sur l'aspect esthétique, constituant ainsi un véritable « reportage photographique » sur la vie antique considérée dans ses grands chapitres : religion (dieux, sanctuaires, cultes), architecture, vie intellectuelle (poètes et penseurs), politique, armée, éducation et sport, commerce et métiers, voyages, habitation, vêtement, musique et danse, banquet, les âges de la vie. Le texte est au service de l'illustration, qu'il replace dans son cadre, et se contente de synthétiser sous les rubriques énumérées les brèves légendes des figures. La division suivie paraît trop traditionnelle ; danse, musique et banquets me paraissent tenir beaucoup de place aux dépens des métiers. Quelques interprétations sont

discutables : p. 46, le célèbre « Arringatore » est donné comme un orant. D'autres pourraient être rectifiées ou précisées : p. 285, c'est *une* malade que guérit Asclépios, comme il est dit justement, p. LXIII, et, naturellement, quelques erreurs matérielles devront disparaître d'une réédition : p. XIX, lire : la skènè disposée tangentiellement à l'*orchestra*.

Je relève avec plaisir que les documents présentés sont datés autant que faire se peut. Toutefois, s'il est intéressant de mettre en parallèle les aspects de la vie grecque et de la vie romaine (par exemple un théâtre grec à côté d'un théâtre romain), s'il y eut bien à une certaine époque une véritable koinè de civilisation gréco-romaine, l'héritage grec étant assumé et transmis par Rome, il serait fâcheux que le lecteur non averti ne songeât pas à acquérir ce sens de la chronologie sans lequel la réflexion historique n'existe pas. Enfin, je souhaiterais que pour une édition future on fît place à la vie des provinces, à ces cultures mixtes qui sont nées aux marges des grandes civilisations, la grecque comme la romaine. Les créations originales de l'Afrique romaine, que M. G. Picard vient de mettre en valeur (cf. *La civilisation de l'Afrique romaine*, Plon, 1959), trouvent leur parallèle dans celles du Moyen-Orient hellénisé ou de la Grande-Grèce. On pourrait d'ailleurs envisager des descriptions plus longues des documents retenus, apprenant au lecteur à mieux observer et à analyser, en particulier du point de vue stylistique (tels détails décoratifs, par exemple sur un vase, qui peuvent servir de critères chronologiques). Le livre fait heureusement appel à toutes les catégories de monuments figurés (peut-être aurait-on pu emprunter davantage aux mosaïques et aux fresques) et peut devenir le point de départ d'innombrables études mettant en parallèle des textes et des monuments : je songe à des diplômes d'études supérieures ; en ce sens, l'utile index qui termine l'ouvrage serait à développer considérablement. En somme, un très bel album qui intéressera un large public.

R. CHEVALLIER.

A. H. M. JONES, *Studies in Roman Government and Law* : Oxford, Blackwell, 1960, VIII-243 pages, 30 sh.

Ce volume réunit dix études. Sept d'entre elles ont été publiées : I. *The Imperium of Augustus* ; III. *The Elections under Augustus* ; IV. « *I appeal unto Caesar* » ; V. *Imperial and Senatorial Jurisdiction in the Early Principate* ; VI. *The Aerarium and the Fiscus* ; IX. « *In eo solo dominium populi Romani est vel Caesaris* » ; X. *The Roman Civil Service (Clerical and Sub-Clerical Grades)*. La huitième, parue dans *J. R. S.*, XXVI, 1936, complètement remaniée, peut être considérée comme inédite. Elles forment un ensemble concernant la constitution

romaine, de fait, et son application. Il n'y a pas lieu de revenir ici sur des travaux estimés et utilisés par les historiens de l'Antiquité. Nous nous bornons à indiquer le contenu des inédites. Dans la deuxième, *The Censorial Powers of Augustus*, l'auteur, réhabilitant Cassius Dion malmené par la critique, admet qu'Auguste a accepté des pouvoirs censoriaux en 29, 19, 12, spécialement pour la *lectio senatus*. Le prince n'a pas tenu à s'étendre sur cette besogne gênante d'épuration désignée allusivement, *Res Gestae*, 8, 2 : *senatum ter legi*, laissant le lecteur en inférer qu'il n'avait pas revêtu la *censoria potestas*. Si Auguste — l'on s'entend sur ce point — pouvait opérer le cens avec ses pouvoirs ordinaires, l'interprétation de M. Jones permet de mieux concilier les témoignages littéraires (Tac., *Ann.*, III, 30 ; Cassius Dion) et épigraphiques (*Res Gestae*, Dessau, *I. L. S.*, 9483). Encore doit-on reconnaître qu'Auguste agissait avec des pouvoirs restreints.

La septième (*Procurators and Prefects in the Early Principate*) est consacrée aux procurateurs et aux préfets au début du Principat. Les procurateurs d'Auguste et de Tibère étaient des agents privés administrant, les uns les provinces impériales avec des compétences assez étendues, les autres gérant, dans les provinces sénatoriales, les propriétés de l'empereur sans intervenir, théoriquement, dans les affaires publiques. Aux préfets étaient réservées des tâches spéciales : ils avaient l'*imperium*. Le préfet d'Égypte occupe un poste à part, créé par une loi. Jusque-là, l'usage est, en gros, républicain. Sous Claude la nomenclature change. Le terme de *procurator Augusti* désigne officiellement les gouverneurs de province de rang équestre, y compris, parfois, le préfet d'Égypte. Claude marquait lourdement la subordination.

La huitième étude reprend le problème posé par le Pap. 40 de Giessen : qui étaient les *dediticii* de la Constitutio Antoniniana? — Les barbares de l'extérieur qui s'étaient rendus sans condition et restèrent exclus de la citoyenneté romaine et des charges afférentes.

La substance de ces articles est riche. Louons auteur et éditeur de les avoir extraits des archives des périodiques. Ils sont non seulement plus accessibles, mais encore plus lisibles. Ils fournissent aux chercheurs un matériel de qualité, des hypothèses de travail toujours valables, voire indispensables (ex., la *Tabula Hebana*, le Pap. 40 de Giessen). Malgré leur sobriété, les pages sur les fonctionnaires et le personnel administratif sont captivantes, et permettent de mieux apprécier la bureaucratie de l'Empire. Enfin, M. Jones montre bien la continuité entre les institutions de la République et celles du Principat. Des notes abondantes, un *index locorum* très complet, un *index* général, font de ce livre un instrument de travail précieux.

J. Béranger.

Roger LAMBRECHTS, *Essai sur les magistratures des républiques étrusques* (Études de philologie, d'archéologie et d'histoire anciennes, publiées par l'Institut historique belge de Rome, t. VII) : Bruxelles-Rome, 1959, 215 pages, 45 planches, *indices*.

Dans une première partie, l'auteur rassemble et étudie la documentation épigraphique, en se limitant aux titres de *zilath*, de *maru* et de *purth*, qui apparaissent au IV^e^ siècle. Toutes les inscriptions accessibles ont été revues ; l'auteur améliore quelques lectures (n^os^ 9 et 25) et apporte un texte inédit (n° 34). — Dans l'inscription de Norchia, n° 13 (Pallottino, *Testimonia linguae etruscae*, n° 165), la lecture *Ramthas Nevtnial*, « Ramthae Nevnti (filius) », au lieu de *Ramthas Pevtnial*, lecture traditionnelle, est-elle une correction de l'auteur ou une erreur du typographe? — La hiérarchie des titres doit être, en ordre ascendant : *maru* (sans doute une magistrature-prêtrise comparable à l'édilité), *zilath* (les magistrats suprêmes de la cité, réunis en collège ; les Romains interprétaient ce titre comme celui de *praetor*, mais ce n'est qu'une analogie lointaine), enfin *purth* (qui serait le président du collège des *zilath*).

La seconde partie est la grande nouveauté du livre : l'auteur y a rassemblé toute la documentation iconographique et donne une reproduction de tous les monuments encore accessibles. Les inscriptions qui accompagnent certains de ces monuments mentionnent toutes des magistratures. On peut distinguer deux grandes séries ; l'une représente le magistrat sur son char, qui « entre aux Enfers, mais y entre en grande pompe, comme triomphe un magistrat suprême », précédé de licteurs (qui sont le plus souvent, mais non toujours, au nombre de deux), accompagné de serviteurs qui portent une chaise curule ou des *pugillares*, etc. La figuration d'un porteur de besace, et peut-être aussi celle de musiciens, ainsi que la présence d'un cadran solaire symbolique (n° 32), prouvent l'interférence de cette *pompa* avec un voyage funéraire. On peut se demander si la grande table que porte un appariteur ne serait pas une table agonistique (sur laquelle voir, par exemple, Louis Robert, *Hellenica*, VII, 93, ou B. Maiuri, dans *Pompeiana*, Naples, 1950, p. 185 et suiv.).

Une autre série, représentée par les numéros 32 à 35 du catalogue de M. Lambrechts, est composée exclusivement d'urnes d'albâtre de Volterra, qui semblent dater seulement du I^er^ siècle avant notre ère. On y voit le magistrat à pied, précédé de deux licteurs à faisceaux sans haches, et accompagné de trois autres figures à pied qui portent la même toge que lui. Nous interpréterions volontiers cette série comme représentant en réalité les quatre magistrats *romains* (quattuorvirs et

édiles) de la cité de Volterra ; parmi ces quatre magistrats, le défunt lui-même. En effet, les reliefs romains fournissent des parallèles à ce cortège de quatre magistrats. Les urnes de Volterra seraient donc postérieures à la guerre sociale et illustreraient les institutions municipales de la cité romanisée. Aucun de ces documents récents ne porte malheureusement d'inscription.

Il n'est pas de dénombrement complet, surtout en iconographie. Au catalogue de M. Lambrechts on peut ajouter un sarcophage de marbre de l'ancienne collection *Cataio*, aujourd'hui à Vienne, où les quatre magistrats, attendus aux Enfers par les ancêtres, sont précédés de deux licteurs et de deux *cursores* à cheval (H. Dütschke, *Antike Bildwerke in Oberitalien*, t. V, p. 186, n° 449 ; négatif de l'Institut allemand de Rome, n° 58.1120). La collection *Cataio* contenait plusieurs pièces étrusques.

Par le rassemblement et la révision des sources, le travail de M. Lambrechts représente un acquis certain ; les conclusions sont pleines de prudence et font sans doute le juste point de la question. Enfin, l'idée d'appeler l'iconographie au secours de l'étude des institutions constitue une nouveauté importante et qui mérite d'être imitée ailleurs.

Paul Veyne.

Marta Sordi, *I rapporti romano-ceriti e l'origine della « civitas sine suffragio »* : Roma, « L'Erma di Bretschneider », 1960, 188 pages.

Ce petit livre tient plus que son titre ne promet. Si des conclusions nouvelles et convaincantes sont apportées sur la question — controversée — de la *civitas sine suffragio*, c'est, en réalité, une série de « coupes » en profondeur sur l'histoire du IVe siècle en Italie que nous apporte l'auteur. Au courant des travaux les plus récents sur les divers points qu'elle envisage, l'intérêt de cette étude réside surtout, cependant, dans la discussion des sources, menée avec doigté et bon sens. Pour bien comprendre la portée de l'octroi aux *Caerites* de la *civitas sine suffragio*, il faut reconsidérer les rapports de Rome et de l'Étrurie depuis la fin du Ve siècle. L'épisode de la guerre de Véies, transmis par Tite-Live, se rapproche étrangement de l'épisode de Mézence dans l'*Énéide* : il s'agit, chez Virgile, d'une source très ancienne, vraisemblablement d'origine étrusque ; sans que Véies soit nommée (suite d'une sorte de *damnatio memoriae*), on retrouve là le thème d'une alliance entre Rome (= Énée) et les villes d'Étrurie méridionale contre Véies : dès cette époque (et c'est la thèse de l'auteur), Rome apparaît comme une ville étroitement alliée aux Étrusques — sinon étrusque elle-même. Cette alliance se manifeste encore, dans la tradition annalis-

tique, à propos de l'invasion gauloise. Une discussion chronologique serrée montre que les sources les plus sûres sont d'origine sicilienne. La prise de Rome est de 386 ; le passage des bandes gauloises est en liaison avec la politique impérialiste de Denys I de Syracuse (Justin, XX, 5, 4). Deux textes de Diodore (XIV, 117, 6) et de Strabon (V, 2, 3) rappellent à cette occasion une victoire de Caerè sur des bandes gauloises alliées à Denys : fait authentique, que confirmera la trouvaille déjà ancienne à Caerè de statuettes votives qui sont peut-être des guerriers gaulois. Un fragment d'Aristote (*ap.* Plut., *Cam.*, 22, 4) parle d'un certain Λεύκιος, qui aurait sauvé Rome des Gaulois : l'étude (rejetée par l'auteur en appendice) de la formation de la légende de Camille montre que cette légende est tardive ; à la fin du IVe siècle, la *gens Livia* adopte le cognomen *Drusus*, qui, en rapport avec les Gaulois, prouve que le rôle de Camille était encore « disponible » ; le *Lucius* d'Aristote serait donc Lucius Albinus, *tr. mil. cos. pot.* en 375, qui a escorté les Vestales à Caerè.

Il y a donc, sans aucun doute, une alliance étroite entre Rome et Caerè dès 383 : elle durera trente ans. Ce *trentennio* est essentiel dans l'histoire de la péninsule et de Rome. Il coïncide avec la première dissolution de la ligue latine : Rome est alors isolée, comme il apparaît dans de brèves mentions de Tite-Live (VII, 12, 7 ; 19, 1, etc.) ; il coïncide également avec la politique expansionniste de Denys I sur les rives de l'Adriatique (allié aux Gaulois) et avec sa lutte contre les Étrusques : le sac de Pyrgi, au passage d'une expédition vers la Corse (Strabon, V, 2, 8-226), est de 384. Dans le domaine de la politique extérieure, Rome participe, avec les Caerites, à une tentative de colonisation en Sardaigne et en Corse ; c'est aussi l'époque des traités avec Massilia (386 : Justin, XLIII, 5, 10) et de l'alliance avec Carthage ; l'auteur, reprenant les études récentes de A. Aymard et de Ferenczy, considère que le second traité de Polybe (III, 24, 5) comporte une clause qui prouve l'hostilité de Rome et du Latium en 348, malgré la « réconciliation » de 354, qui fut de courte durée ; ce traité prouve bien l'appartenance de Rome à la κοινή étrusque.

C'est pourtant dans le domaine de la politique intérieure et du droit public que les conclusions de M. Sordi sont les plus neuves. Complétant les études prosopographiques de Münzer, elle éclaire la période 386-354. L'anecdote de Tite-Live (VI, 34, 5) marque les liens entre la *gens Fabia* et Licinius Stolon. Celui-ci, dont le nom est étrusque, est éliminé en 355 : il représente un parti pro-étrusque. Les réformes liciniennes portent sur les questions agraires et sur de profondes modifications du *cursus*. Reprenant une hypothèse de K. von Fritz, l'auteur admet l'équivalence du nouveau *cursus* (édilité curule, préture, consulat

partagé) avec les *cursus* cérites (*zilaθ*, *purθne*, *maru*). Les magistratures de la Caerè romaine (*dictator*, 2 *aediles*) sont tout à fait semblables à celles des cités latines incorporées à Rome après 353. Quant à la « loi licinienne », G. Tibiletti a montré qu'elle était seulement un règlement *de modo agrorum* : là encore, l'influence des techniques de *limitatio* étrusques est certaine. Poussée des familles plébéiennes, adoption de magistratures étrusques, démocratisation, sont à Rome les caractéristiques de ces trente ans d'alliance étrusque.

La tradition rapporte le souvenir de ces liens étroits sous la forme de la *civitas sine suffragio* : les « Tables des Cérites » étaient la liste des cités ou municipes sans droit de vote. L'auteur est amené à préciser, sur ce point, les études récentes de F. de Visscher. Festus, Aulu-Gelle, Tite-Live (ou leurs sources) donnent des renseignements contradictoires. Il faut, en réalité, distinguer selon le temps. Au départ, la *civitas sine suffragio* est très proche de l'*hospitium* : s'adressant individuellement à des citoyens de villes alliées, elle comporte l'*immunitas* (ἀτέλεια) ; on la retrouve dans les traités entre Rome et Carthage, entre les villes étrusques et Carthage (Aristote). C'est ce type d'avantage qui est consenti aux Cérites en 384 (et non en 353), aux Campaniens en 338 ; En 306, lorsque Rome donne la même *civitas sine suffragio* à Anagni, ce n'est plus un avantage, mais une infériorité. C'est que la *civitas sine suffragio* lui est donnée à titre collectif, en même temps que la cité perd son autonomie. Même différence existe entre la cité sans suffrage des Campaniens, en 338, et après leur première révolte, en 314. Cette démonstration, même si elle est un peu rapide (elle laisse de côté le problème du vote des Latins, celui si complexe de l'appartenance des Campaniens à la cité ; enfin, elle ne tient pas compte de l'évolution possible du droit de suffrage à Rome même entre 338 et 306, en particulier lors de la censure d'Ap. Claudius), a du moins l'avantage d'expliquer les contradictions de Festus, Servius et Aulu-Gelle.

On voit que cet ouvrage apporte à l'étruscologie, à l'étude du droit public, comme à celle de l'Italie au IV^e^ siècle, une contribution qui n'est jamais indifférente.

C. NICOLET.

E. SERENI, *Comunità rurali nell'Italia antica* (Nuova Biblioteca di cultura) : Rome, Edizioni Rinascita, 1955, 628 pages, 23 pl., bibliographie abondante et index développé, 1,800 lires.

L'auteur, qui a choisi la Ligurie comme terrain d'expérience pour une étude des communautés rurales de l'Italie antique, part d'une analyse minutieuse de la *Sententia Minuciorum* (*C. I. L.*, I, 199, et V,

7749) qu'il situe dans son contexte géographique et historique. Les communautés agraires dont il est question dans ce document ont, depuis longtemps déjà, évolué vers une constitution à base territoriale, avec un début de différenciation interne, c'est-à-dire, dans le vocabulaire de la critique marxiste, avec formation de classes sociales antagonistes ; cependant, on distingue des souvenirs d'une constitution gentilice antérieure. Une autorité étatique à proprement parler se dégage à peine, mais une communauté de type urbain évolutif, celle de Gênes, a commencé, dès l'époque préromaine, à affirmer sur les communautés rurales voisines une prépondérance établie sur le développement précoce des activités maritimes et commerciales. Gênes a pu, d'ailleurs, jouir dès l'origine de prérogatives particulières expliquées par un synœcisme primitif : les antiques communautés ligures se seraient fédérées en un *conciliabulum* dont Gênes aurait été la capitale, tandis que l'*ager compascuus* aurait constitué le lieu de pâturage, de rencontre et peut-être de culte commun, sans toutefois que soient nés les organes d'un pouvoir fédéral : l'évolution en est restée au stade élémentaire caractéristique de la phase dite « de la démocratie guerrière ».

Rome a exercé son influence sur ces données. Elle a laissé à Gênes, cité amie et alliée, son territoire, et appuie sa politique sur cette communauté évoluée, importante base commerciale et stratégique qui commande les communications avec la Gaule et l'Espagne. Des communautés campagnardes, comme celle des *Langates*, le long de la voie Postumia, sont *attribuées* à la ville et soumises à sa juridiction ; une partie de leur territoire, réduit à l'état d'*ager publicus populi romani*, est laissée aux habitants qui doivent, pour en user, verser un *vectigal* à Gênes, dont la prépondérance économique et politique est ainsi renforcée. Le reste des terres est *ager privatus* ou *compascuus* intertribal, commun à toutes les communautés du *conciliabulum*.

La constitution sociale que nous révèle la Table de Polcevera est caractéristique de toute l'aire ligure. Les différentes populations sont plus ou moins évoluées ; cependant nous sommes partout reportés à une constitution sociale fondée sur une communauté à base territoriale de type préétatique, reliée par des liens fédéraux à d'autres communautés au sein d'un *conciliabulum* dont l'*ager compascuus* est le centre et le lieu de rencontre. C'est seulement parmi les populations les plus évoluées que plusieurs *conciliabula*, centrés sur un *ager compascuus*, forment une confédération plus importante ; mais, même en ce cas, l'unité ne se matérialise pas sous forme de magistrature ou d'assemblées permanentes.

Au niveau de chaque communauté, l'agriculture n'est pas encore devenue l'activité productrice principale, face aux ressources fournies par la cueillette, l'exploitation des forêts, la chasse, l'élevage ; à côté

des activités commerciales, plus encore que l'artisanat, la piraterie, les péages forcés et les razzias dans les plaines riches tiennent une place importante dans la vie des populations. La mise en valeur des terres de culture est assurée par des groupes de type familial ou gentilice sur des concessions octroyées par l'assemblée : on ne peut parler de propriété privée avant la conquête romaine ; mais, pour les cultures arbustives au moins, il semble que, dès avant l'époque de la *Sententia*, une forme de possession ait tendu à s'établir. Les prairies occupent une place essentielle. Entre les *vici* d'un même *pagus*, sur l'*ager compascuus* voisin, sur la hauteur autour de laquelle se répartissent souvent les *vici* eux-mêmes, se rencontrent les habitants. De même, d'une communauté à l'autre, parfois de *conciliabulum* à *conciliabulum*, le terrain de pâture lointain, l'alpage, joue un rôle analogue dans la production et la société. Certains de ces traits demeurent inscrits dans le paysage actuel.

Plusieurs points ont pu être précisés par cette analyse : le *compascuus* n'était pas compris dans les confins des diverses communautés, mais constituait, entre les communautés d'un même *conciliabulum*, une marche-frontière ouverte indistinctement à tous les voisins. D'autre part, sous l'influence du climat et du milieu, des techniques agricoles antiques et de la constitution sociale, s'est constitué, pour les terres de culture, un paysage en échiquier irrégulier. Alors que la centuriation romaine par exemple organise un territoire pour y installer une communauté entière, le paysage agraire de Ligurie, au contraire, s'explique par la spontanéité des initiatives de groupes mineurs, d'où une individualité et un désordre marqués. Par ailleurs, la recherche a permis de définir les formes d'établissement des antiques tribus ligures. Le *pagus* apparaît comme l'unité territoriale où une tribu s'installe après l'avoir fréquenté de façon plus ou moins continue au terme de lointaines migrations. Le *castelum* (*sic*) est le centre de rassemblement et comme le symbole de l'unité du *pagus*, tandis que le *vicus* constitue l'unité effective d'occupation du sol et de colonisation : c'est d'abord le siège d'une *gens* ou d'un groupement de type gentilice, puis, peut-être plus souvent, d'une « grande famille ». A l'âge de la « démocratie guerrière », les formes de l'organisation militaire s'identifient encore à celles de la société civile. Le stade de la « reproduction simple » est à peine dépassé, d'où la pratique du *ver sacrum* et de l'émigration militaire mercenaire.

Des perspectives s'ouvrent sur des âges plus reculés que celui de la Table de Polcevera : traces d'une constitution matriarcale dès le paléolithique, encore perceptibles en pleine époque historique. La protohistoire a dû connaître d'autre part une monarchie gentilice, qui a donné lieu à des évolutions diverses.

Telles sont les principales conclusions d'un livre très riche de science, dont la méthode et la substance n'ont pas suffisamment attiré l'attention en France. A vrai dire, il est d'une lecture ardue et souvent exaspérante. Sur un sujet nouveau et difficile, la part des hypothèses était inévitable. Mais trop souvent elles vont s'échafaudant l'une sur l'autre. L'auteur utilise trop l'argument *a silentio* ou les vraisemblances, passe beaucoup de temps en énumérations ou réfutations d'hypothèses, qui, manifestement, ne recevront jamais aucune réponse, ou en prétéritions finalement plus longues qu'un exposé en règle. Devant l'enchaînement des raisonnements, qui rebrasse d'un chapitre à l'autre toute la masse des données, on a parfois l'impression que la dialectique tourne à vide. Ce gros livre de plus de 600 pages, dont la moitié en caractères minuscules, quoique clairement composé, aurait gagné à être abrégé considérablement. Sans parler du danger dans lequel tombent souvent les historiens de l'Antiquité — celui qui consiste à induire d'un trop petit nombre de faits une loi générale (dans un cas nous savons que tel peuple ligure faisait des prisonniers, dans un autre que tel peuple voisin les massacrait ; est-ce assez pour en tirer toute une théorie sur leur stade de développement? De même, beaucoup d'informations qui me paraissent ne concerner que les Celtes sont appliquées aux Ligures), sans compter les infinies redites des notes au texte, les renvois constants à ce qui suit, les interminables nuancements (cf. p. 166, pour l'étymologie ligure de *satelles*, et la note 45). C'est évidemment le recours constant au dogme marxiste qui apparaît inutile : il est surprenant de vouloir illustrer la doctrine de Marx et de Engels par l'histoire ligure en s'émerveillant à chaque page de la façon dont des analyses, très bien conduites par ailleurs, semblent déjà contenues en germe dans quelques vagues formules sur la lutte des classes. Bien des vérités d'évidence sont présentées comme des révélations enveloppées du jargon marxiste (tout ce qui touche en particulier à l'évolution des sociétés primitives). A la fausse humilité du savant léniniste s'allie la violence convenue de la polémique contre la science « bourgeoise » (p. 231, note 46), contre « les sous-produits de l'ethnographie américaine et cléricale », le « philistéisme » caractéristique, paraît-il, de l'École ethnographique française.

Cependant, je n'hésiterai pas à dire que cet ouvrage ouvre des voies nouvelles par la masse des connaissances qui en a nourri l'élaboration : l'auteur a utilisé une abondante bibliographie russe dont tout n'est certes pas à rejeter, notamment en matière d'ethnographie comparée ; il a d'ailleurs su rendre justice à des chercheurs indépendants, comme Laviosa Zambotti (p. 266, note 24) ; à cette vaste culture livresque (je note aussi une excellente pratique des textes anciens, gromatiques en particulier) se sont alliées des expériences directes : connaissance

des techniques agricoles, des données géologiques et climatiques. La méthode, qui fait converger de multiples disciplines (ethnographie, toponymie, histoire médiévale), est souvent exemplaire : minutie, sens aigu de la relativité historique (telles institutions récentes qui semblent une résurgence de la protohistoire s'expliquent non par une continuité historique, mais par des réactions identiques à des conditions comparables), précision des définitions (celles du *pagus*, du *vicus*, du *fundus*, du *conciliabulum*...).

L'auteur annonce à plusieurs reprises d'autres travaux que nous appelons de nos vœux : toute la politique romaine à l'égard des populations soumises s'en trouvera éclairée.

R. Chevallier.

Bernard Combet-Farnoux, *Les guerres puniques* (Coll. « Que sais-je? », nº 888) : Paris, Presses Universitaires de France, 1960, 128 pages.

Cet ouvrage est un modèle du genre. Bref mais dense, solide et clair, il présente une synthèse des guerres puniques, scrutant les causes et dégageant les conséquences dans le complexe méditerranéen, exposant les conditions politiques et militaires, économiques et sociales, jugeant les hommes, les partis et les peuples. Il tient compte des travaux récents, sinon sur le passage des Alpes par Annibal, du moins sur sa responsabilité dans la prise de Sagonte, et il apporte des vues originales.

P. Wuilleumier.

A. Grisart, *César dans l'Est de la Belgique : Les Atuatuques et les Éburons* ; extr. de *Études classiques*, tome XXVIII, nº 2, p. 129 à 204 : Namur, 1960.

Cette étude d'A. Grisart représente, en dépit de sa publication comme article, un mémoire important, une sorte de thèse complémentaire. En s'appuyant sur le texte des *Commentaires* et sur les nombreuses études modernes, l'auteur s'est appliqué, avec une minutie remarquable, et a réussi à retracer les itinéraires de César durant la campagne de 57 contre les Atuatuques et les opérations de 54-53 contre les Éburons.

Admettant, d'après l'abbé Turquin (cf. *Études classiques*, 1955, 2, p. 113 sqq.), que le *Sabis* est la Selle, A. Grisart cherche par conséquent l'oppidum des Atuatuques à une distance de Saulzoir comprise entre 75 et 120 kilomètres ; il se le représente comme un éperon barré, situé dans « les tchessons et thiers des Ardennes qui n'ont pas eu de châteaufort », et le verrait volontiers soit au nord de Marche-les-Dames, soit près de Houffalize, soit près de Laroche, ou encore dans la boucle de

l'Ourthe, au nord de Nisramont. En passant des Atuatuques aux Éburons, l'auteur précise la manière dont les Usipètes et les Tencthères vinrent s'installer sur le territoire des Éburons et des Condruses, dans la région de Huy-Liège, où César vint les rejoindre avant de les anéantir vers le confluent du Rhin et de la Moselle ; alors, le vainqueur lança le premier pont sur le Rhin, pont qui reliait la rive éburonne ou trévire à la rive ubienne, tout près de la frontière entre Éburons et Trévires, ce qui reviendrait à dire tout près de la frontière traditionnelle entre le diocèse de Trèves et celui de Cologne, près d'Andernach. Par conséquent, c'est le second pont, celui de 53, qui, se trouvant « un peu en amont », *paulo supra* (*B. G.* VI, 9, 3), traversait le Rhin plus au sud, plus près de Coblence, probablement à Urmitz-Bendorf (p. 171 et 178). A propos de ces opérations est signalée l'utilisation de la *Via Mansuarisca*, qui servit aussi pour attaquer Ambiorix jusque chez lui (p. 170 ; p. 183). Quand il en arrive aux manœuvres de 54-53 (p. 171), l'auteur démontre qu'on ne peut admettre les positions qu'on a données et admises pour les camps de Titurius Sabinus, Q. Cicero et Labienus : c'est le problème du triangle constitué par ces trois points dont César a indiqué, en deux passages, *B. G.* V, 27, 9, et 53, 1, les distances. Avec d'excellents arguments et beaucoup de finesse dans l'interprétation du texte des *Commentaires*, A. Grisart soutient que le camp de Q. Cicero doit être recherché dans la direction de Bruxelles-Malines, et finalement dans la région de Bruxelles, que le camp de T. Sabinus était entre la Meuse et le Rhin, à Limbourg, près de Dolhain (p. 188), et que le camp de Labiénus était, non pas à Mouzon, mais à Escombe (Le Chesnois). Pour la suite, on notera que l'auteur, soucieux de montrer les changements de camp de Labiénus (p. 178), opérant contre les Trévires, le situe d'abord à Biétrix ou Arlon, puis sur la Rulles ou sur l'Alzette.

Ainsi, ce travail diligent rejette plus d'une localisation souvent admise, comme celle de Namur pour l'*oppidum* des Atuatuques, celle de Tongres pour Atuatuca ; il fait passer Basilus par le plateau de la Baraque Michel, dans les Hautes-Fagnes, et identifie le *Scaldis* (VI, 33, 3) comme le Schwalm.

Toujours très sérieuse, l'argumentation est presque toujours convaincante. Je confesserai cependant quelques incrédulités : en comparant avec beaucoup de finesse, V, 53, 1, et VII, 3, 1, A. Grisart démontre que la distance de 60 milles entre le camp de Q. Cicero et celui de Labiénus est invraisemblable et insuffisante. Il a raison, et même encore un peu plus qu'il ne le croit, car il serait plus juste de tenir compte du temps romain d'hiver, où la neuvième heure commençait vers 13 heures 30, et de calculer que la nouvelle de la victoire de César, transmise par crieurs, « per Remos », fut apportée par « le téléphone » gaulois au camp

de Labiénus, un peu avant minuit. Onze heures de notre temps, et non pas neuf (p. 175), voilà une transmission qui ne justifie pas l'expression « incredibili celeritate » employée par César ; en effet, au début du livre VII, il qualifie seulement par l'adverbe « celeriter » une transmission de 160 milles, ou 240 kilomètres, en quatorze heures. Si je poursuis le raisonnement, une transmission qui durait onze heures devait porter à bien plus de 130 kilomètres pour mériter ce « incredibili celeritate ». Avec une ingéniosité méritoire, l'auteur en induit que toutes les distances qui concernent les positions de Labienus, Sabinus et César sont en milles gaulois de 2.222 mètres et que César déforme la vérité historique, tout en donnant des chiffres vrais, parce qu'il se garde bien de préciser qu'il n'emploie pas l'unité de distance ordinaire (p. 192). C'est ainsi qu'on résout le mystère du triangle, en fournissant un renfort appréciable à une thèse que j'ai soutenue. Personnellement, je suis A. Grisart quand, pour des raisons très valables, il allonge les distances, mais il me semble qu'on pourrait expliquer autrement l'inexactitude des chiffres donnés par le *Bellum Gallicum*. En effet, quand il s'agit de données numériques, et depuis ces dernières années, en préparant certains travaux, je l'ai constaté maintes fois tant dans le *Bellum Gallicum* que dans le *Bellum Ciuile*, les erreurs sont à imputer le plus souvent aux manuscrits, et je crois que les fautes se sont glissées très tôt dans la tradition. A. Grisart a raison et fait une trouvaille en indiquant qu'il dut y avoir au moins 135 kilomètres entre le camp de Q. Cicero et celui de Labiénus, mais, à mon sens du moins, si les manuscrits présentent un LX, c'est que l'indication originale a été mutilée par les copistes. Pour la longueur de la forêt des Ardennes, la correction de *quingentis* en *centum quinquaginta* s'impose, comme l'auteur l'a très bien vu (p. 181 et note). Il a corrigé le nombre des Atuatuques, qu'il porte à 60.000 (p. 166) ; je me demande s'il ne faut pas reprendre encore plus à fond la question difficile du périmètre de l'oppidum des Atuatuques, auquel l'auteur consacre une longue note (p. 155).

Chercher de ces menues querelles est un hommage à la science dont est rempli ce travail. — Je voudrais bien que la lettre de Lépide à Cicéron, dont il faudrait compléter la référence, *Fam.* X, 34, 1 (p. 170, note), contînt sûrement l'expression *ab confluente Arari et Rhodano* ; ce texte prouverait avec éclat que la colonie de Lugdunum fut, comme je le maintiens, fondée en mars-avril 43, avec la collaboration de Lépide ; malheureusement, ce n'est rien de plus, ni rien de moins, qu'une restitution de Hübner. — C'est un passage fameux entre les exégètes, et bien difficile, que celui où César prétend qu'à l'automne de 54 ses *hiberna* n'étaient pas trop éloignés les uns des autres : « ... milibus passuum centum continebantur » (*B. G.* V, 24, 7) ; A. Grisart entend : « étaient

renfermés dans 150 kilomètres », j'entendrais : « étaient voisins, à 150 kilomètres de distance » ; *contineri* apparaît chez César comme un contraire de *disiungi*, évoquant une idée de jonction, de contact : on le voit dans le *Bellum Ciuile*, 1, 25, 6. Cette acception correspond avec les distances qu'a rétablies A. Grisart (110, 120, 130 kilomètres, p. 193), et fortifierait, s'il en était besoin, sa démonstration. — Je ne suis pas sûr non plus qu'on puisse interpréter *aestus* (*B. G.* VI, 31, 3), comme des crues ou des décrues purement fluviales et indépendantes de la marée (p. 185), car le début de la phrase rappelle la proximité de l'océan : « Qui proximi Oceano fuerant... ».

En suivant la campagne avec César, l'auteur retrace l'image du pays et des hommes en ce temps-là ; et c'est ce qu'annonce la deuxième partie du titre. Il y a grand intérêt à voir comment il explique le nom de *Germani*, comme un nom celte donné aux derniers des envahisseurs passés dans l'actuelle Belgique, puis étendu plus tard des Cisrhénans aux Transrhénans, pour avoir finalement la fortune qu'on sait ; comment il explique que les Tungri n'étaient pas un peuple nouveau, introduit dans la région sous Auguste, mais un nouveau nom des Germains cisrhénans, nom celtique signifiant *confédérés*, et sous lequel furent regroupés les Atuatuques et leurs suzerains les Éburons, qui n'avaient nullement été exterminés par César. On voit l'importance du travail d'A. Grisart pour la première histoire de la Belgique.

Michel Rambaud.

J. Van Ooteghem, *Lucius Licinius Lucullus* (Académie royale de Belgique, Classe des Lettres..., *Mémoires*, t. LIII, 4) : Bruxelles, 1959, 239 pages.

Le P. Van Ooteghem nous avait déjà habitués à ses monographies historiques, avec son *Pompée le Grand, bâtisseur d'Empire* (*Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XLIX, 1954). C'est un peu dans l'ombre de Pompée qu'il s'intéresse aujourd'hui à la figure de Lucullus, *cos.* 74. On ne s'étonnera pas si le récit des événements militaires (par exemple les campagnes contre Mithridate, roi du Pont, et Tigrane, roi d'Arménie, de 74 à 68) tient une place prépondérante dans cette étude (p. 45-165) puisque Lucullus, longtemps calomnié, a été certainement, entre Sylla et Pompée, un des plus grands généraux de Rome, dont même ses adversaires politiques (et en premier lieu Cicéron, dans le *de Imperio Cn. Pompei*) ne contestaient pas la valeur militaire. Cette partie de l'ouvrage est d'ailleurs un modèle de conscience, et les difficultés chronologiques du consulat et du proconsulat prolongé de Lucullus sont heureusement résolues (cf. la discussion dans Broughton,

The Mag. of Rom. Rep., II, p. 106-109). On lira avec intérêt le récit de la campagne d'Arménie en 69-68, et cela éclairera la compréhension du *De imp. Cn. Pomp.* Au passage, le P. Van Ooteghem nous signale une tête de marbre, trouvée à Sinope, dans le temple de Sérapis, en 1951, et qui a toutes chances de représenter Lucullus (fig. 14). Mais la carrière de Lucullus n'échappait pas aux fluctuations de la politique. L'ancien questeur de Sylla s'attira, dès l'année 69, des difficultés de la part des *populares* revenus au pouvoir en 70 (avec la surprenante volte-face de Pompée). Pour en comprendre exactement les raisons, il faut se rappeler quelques-unes des mesures de Lucullus en Asie en 71-70 (cf. p. 106-109, d'après surtout Plut., *Luc.* 20, 1-4) prises au détriment des compagnies de publicains. (A noter qu'un article récent, de P. A. Brunt, *Sulla and the Asian Publicans*, *Latomus*, XV, 1956, p. 17, rejette la tradition selon laquelle Sylla, par haine des *equites*, les aurait systématiquement éloignés des *publica* d'Asie.) Ces mesures ne sont certainement pas étrangères à la campagne menée à Rome (Plut., *Luc.* 24) contre Lucullus, accusé de cupidité et d'ambition ; peut-être pas, non plus, à la révolte de ses soldats. D'où la *lex Manilia*, la substitution de Pompée à Lucullus et les déboires de ce dernier, qui dut attendre son triomphe jusqu'en 63. Est-ce un hasard si Cicéron vient alors au secours de Lucullus, contre les attaques de Memmius? Murena était alors le candidat cicéronien au consulat, et l'orateur ne cherchait-il pas déjà à s'émanciper, par des alliances nouvelles, du « leadership » de Pompée? D'où l'éloge de Lucullus (symétrique de celui de Pompée en 66) dans le *Pro Murena*, 33-34 (cf. p. 167). Le P. Van Ooteghem a eu aussi l'excellente idée de rassembler, en fin de livre (p. 208 sq.), les sources anciennes concernant Lucullus ; nous pouvons voir là que, s'il existait une tradition populaire antiluculienne, Salluste n'en a pas abusé et qu'il représente, au contraire, une tendance objective : on peut le vérifier dans d'autres cas.

Cl. NICOLET.

Gaetano DE SANCTIS, *Storia dei Romani*, vol. II, *La conquista del primato in Italia* : Firenze, La Nuova Italia, 552 pages, 6.000 lires.

Le tome II de l'histoire romaine de G. de Sanctis a paru en 1907 (éditeurs Bocca, à Turin). La publication nouvelle est une simple réédition, à laquelle rien n'a été changé. Il me semble seulement que la dédicace *al mio caro maestro Giulio Beloch* ne figurait pas autrefois en tête de ce tome II. Des indications marginales renvoient à la pagination de la première édition.

De Sanctis est mort en 1957. Pendant un demi-siècle il n'a cessé de réétudier les problèmes dont il avait proposé une première solution en

1907. Ses recherches nouvelles ne sont pas mentionnées. Assurément le mal n'est pas trop grave, en ce sens que, pour la période étudiée, les documents nouveaux ont été très rares. Le problème des XII Tables n'a guère fait de progrès vers une solution. En revanche, celui des origines de la monnaie romaine a été éclairé et transformé par les travaux des numismates. De très beaux travaux ont paru, principalement en Italie, sur le système centuriate. De même sur les origines de l'alphabet. Il faut nous contenter de considérer ce tome II comme un classique, respectable malgré ses rides, et d'y chercher la fidèle image du maître un peu despotique qui si longtemps régenta de manière heureuse tout le champ de l'histoire grecque et romaine.

André PIGANIOL.

Mason HAMMOND, *The Antonine Monarchy* (Papers and Monographs of the American Academy in Rome, t. XIX) : 1959, 527 pages.

Pour bien comprendre le nouvel ouvrage de M. Mason Hammond, professeur de langue et littérature latines à Harvard, on se reportera naturellement à celui qu'il publia en 1933, sous l'inspiration de Hugh Last : *The Augustan Principate.* Il voulait y démontrer qu'Auguste n'était pas le politicien hypocrite que se représente Tacite, mais qu'il avait sincèrement voulu restaurer la République dans l'esprit de Cicéron et de Pompée. Il combattait la théorie mommsénienne de la dyarchie et affirmait qu'au temps d'Auguste le Sénat demeurait le pouvoir suprême. Mais le problème surgissait alors de savoir comment on était passé de cette quasi-république à un régime autocratique. Le présent livre se propose précisément de répondre à ce problème.

M. Mason Hammond renouvelle ses griefs contre le *Staatsrecht*, auquel il reproche de construire une image théorique au lieu de suivre l'évolution. C'est pourquoi il juge nécessaire de lui opposer un tableau du droit public de Rome, qui tiendra mieux compte du développement des institutions. Le titre qu'il donne à son livre pourrait tromper : la période qu'il envisage s'étend de 69 à 235, débordant largement l'âge des Antonins.

La longue liste des travaux de M. Hammond, dans la *Bibliographie*, suffirait à prouver comme il s'est soigneusement préparé à aborder sa difficile tâche. On peut le juger aussi en constatant que chacun des chapitres est suivi de notes d'une très grande ampleur. Par exemple, un chapitre de quatorze pages sur les fonctions « censoriennes » du prince est suivi de vingt-trois pages de notes. Ces notes fournissent une bibliographie très riche et une critique souvent originale des textes fondamentaux, si bien qu'on ne les consultera jamais sans le plus grand profit.

Nous retrouvons la thèse essentielle du livre de 1933 : « le Sénat est la seule source constitutionnelle des pouvoirs impériaux », et même sa fonction essentielle est précisément de légaliser la transmission du pouvoir. Pourtant, M. Hammond n'oublie pas les textes trop négligés qui affirment que l'empereur reçoit son *imperium* d'une loi du peuple, *per legem*, et même il est d'avis que l'*imperium* est à la base des pouvoirs impériaux. Dirons-nous qu'il y a là une contradiction? M. Hammond, pour y échapper, montrerait que la forme même de la rédaction de la *lex de imperio* prouve qu'elle était dans l'étroite dépendance d'un sénatus-consulte.

Auguste affecta de ne prendre le pouvoir que pour des périodes limitées, cinq ou dix ans. M. Hammond a très utilement étudié comment cette limitation disparut dès le temps de Tibère, laissant trace pourtant dans la célébration des *decennalia*, *vicennalia*, etc., et il donne une étude neuve et intéressante des textes qui nous font connaître de telles fêtes.

Un chapitre est intitulé : « La formule des empereurs Antonins. » L'auteur entend par là l'énumération des pouvoirs dans la titulature impériale. Il a raison de noter l'apparition du terme de *procos.* dans celle de Trajan ; mais il se réfère seulement aux diplômes militaires ; je pense avoir montré que ce titre fait son apparition le 20 février 116 dans les Fastes d'Ostie : *epis*[*tula missa est*] *ab imp. Traiano Aug. proc*[*onsule*]. Il étudie avec minutie l'intervalle de date qui sépare l'avènement et la collation du titre de grand pontife, et aussi la variation de la date de renouvellement de la puissance tribunicienne.

Les chapitres suivants étudient les fonctions du prince comme censeur, les éléments militaires, les éléments religieux de son pouvoir. On voit, dans la conclusion, que l'auteur a songé à rattacher l'exercice de la « supervision » du prince aux droits exceptionnels qu'il devait d'une part à ses attributions censoriennes, d'autre part à son titre de grand pontife. Il y avait là le germe d'une théorie originale, mais qui n'a point pris corps dans le présent ouvrage.

Dans le chapitre sur le Sénat, on notera bien des développements minutieux et instructifs, en particulier sur l'histoire du patriciat et sur celle de l'*allectio*. C'est au cours de ce chapitre qu'est évoqué le fameux texte de Heba, qui nous a révélé un détail capital de l'organisation des élections au temps d'Auguste et de Tibère. A rigoureusement parler, ce texte n'avait point de place dans « La monarchie antonine ». En tout cas, l'auteur ne prend pas en considération la thèse que j'ai formulée à ce sujet : j'ai voulu montrer qu'il fallait lire *saepta* au lieu de *saeptum* et admettre que les votes des centuries de la *destinatio* étaient dépouillés dans les comices ; bien plus, qu'ils étaient ajoutés aux votes des centuries

normales. Si j'ai raison, nous possédons la preuve que l'esprit « républicain » d'Auguste ne l'a pas empêché de corrompre les suffrages de la manière la plus hypocrite.

Un peu plus loin, un chapitre de deux petites pages est intitulé « *The Roman People* ». La survivance des tribus n'est pas mentionnée, ni leurs attributions nouvelles, et le nom même manque à l'*index*. On s'explique la maigreur du chapitre si l'on considère que c'est ailleurs que l'auteur a rangé la classe équestre et la discussion inévitable sur l'édit de Caracalla. A ce sujet, il s'interroge sur les motifs de l'empereur, et conclut que probablement son intention était surtout « de resserrer les liens mystiques entre l'État et les dieux » (p. 479).

Les chapitres sur la jurisprudence, la juridiction, l'administration, occupent la même place que dans *The Augustan Principate* et apportent la continuation des exposés qui s'y rencontraient. Ici encore on trouvera soit de correctes mises au point soit des discussions neuves, par exemple sur le *jus relationis* des empereurs ou sur la *rescissio actorum*. L'histoire de la bureaucratie impériale (The Imperial Civil Service) n'est qu'esquissée.

Naturellement, on ne sera pas toujours d'accord avec l'auteur. Je remarque (p. 342) qu'il est embarrassé par le texte de la lettre de Vespasien aux Vanacini, dans laquelle l'empereur confirme les *beneficia quae in tempora Galbae retinuistis*. Il conjecture que Galba avait dû déjà renouveler ces privilèges. Il reprend plus loin cette discussion (p. 367). En réalité, la solution est fournie par l'inscription d'Orange que j'ai publiée (*Gallia*, XIII, 1955). On y voit que l'avènement de Vespasien avait été précédé d'une période de troubles et que des usurpations de terres avaient eu lieu *per aliquod* (sic) *annos*. Il ne me paraît pas douteux que la période des troubles a commencé précisément après Galba.

Ailleurs, j'observe que M. Hammond mentionne à plusieurs reprises le sénatus-consulte de 176 sur les frais des jeux de gladiateurs (en particulier, p. 355, n. 36). Mais il n'a pas cité l'édition du texte de Séville, donnée par M. Alvaro d'Ors, et surtout il me semble qu'il n'a pas remarqué que, des deux textes que nous possédons, celui de Séville et celui de Sardes, l'un est l'*oratio* impériale et l'autre les discours du sénateur suggérant avec prudence des amendements. Il y a longtemps que j'ai insisté sur cette opposition, qui fut commentée ensuite par J. Stroux au premier Congrès d'épigraphie.

La conclusion explique comment l'autocratie devait naître infailliblement et du caractère divin que s'était arrogé le prince et de la concentration des pouvoirs militaires entre ses mains. Rome n'a pas réussi à organiser « un gouvernement populaire à l'échelle impériale ». L'ou-

vrage se termine sur cette conclusion optimiste que la monarchie antonine a prouvé « pour l'avenir » qu'un régime autocratique peut exercer le pouvoir dans l'intérêt des gouvernés (p. 483).

On trouvera donc dans ce livre un tableau du droit public de l'Empire, remarquable par son souci de susciter des problèmes, d'utiliser les recherches les plus neuves. L'auteur a eu raison d'insister sur l'évolution historique. J'estime qu'il persiste à exagérer le caractère « républicain » du principat d'Auguste et qu'il n'a pas assez insisté sur le caractère « révolutionnaire » de la période des Sévères.

André PIGANIOL.

Jean BEAUJEU, *L'incendie de Rome en 64 et les chrétiens* (Coll. « Latomus », XLIX) : 1960, 48 pages, 75 fr. belges.

« De la bibliographie du sujet on ferait un livre », écrit l'auteur, qui indique son intention « d'esquisser une mise au point d'ensemble ».

Impossible de mieux s'acquitter de cette mise au point. Il étudie d'abord les faits eux-mêmes, la date et la topographie de l'incendie. Puis il énumère les causes du désastre, selon les différents auteurs : crime du prince, crime des chrétiens, simple accident. Je considère comme très grave que Pline (*H. N.*, XVII, 5) ait jugé Néron responsable. Tacite croit à un accident, mais c'est Néron, selon lui, qui a dénoncé les chrétiens.

M. Beaujeu a tout examiné et pesé. Peut-être une donnée secondaire lui a-t-elle échappé. Il me semble que dans l'ouvrage de Profumo : *Le fonti e i tempi dell' incendio neroniano* (Rome, 1905), l'observation était faite que l'incendie avait eu lieu en période de pleine lune, ce qui rendait l'hypothèse d'un crime peu vraisemblable. Mais je ne dispose plus de cet ouvrage.

Puis M. Beaujeu analyse minutieusement la partie du texte de Tacite qui concerne les poursuites contre les chrétiens. On poursuivit d'abord ceux qui avouaient (*qui fatebantur*), qui avouaient quoi? Leur crime d'incendiaires ou le simple fait qu'ils étaient chrétiens? M. Beaujeu nous paraît avoir raison de penser qu'il s'agit de la profession de christianisme.

A cette discussion de texte fait suite une étude sur « les modalités juridiques des poursuites ». C'est tout le problème de ce que le dictionnaire de Dom Leclercq appelle si curieusement le *Droit persécuteur*. M. Beaujeu classe à ce sujet les théories de Le Blant, Mgr Duchesne, Mommsen, etc. Il donne raison à Mommsen : les poursuites auraient lieu « en dehors du cadre de la juridiction pénale proprement dite », et seraient exercées par les fonctionnaires d'autorité « en vertu de leur droit de *coercitio* ».

Il me paraît superflu de reprendre ici ce problème considérable. Je pense que l'auteur aurait bien fait de se limiter à ce qui était plus précisément de son sujet, à savoir la signification de l'*institutum Neronianum*, que mentionne un texte fameux de Tertullien. J. Zeiller, en particulier, a consacré à ce problème une série d'études, dont je ne vois pas signalée la plus récente (*Revue d'histoire ecclésiastique*, L, 1955, p. 393).

M'est-il permis d'indiquer mon opinion à ce sujet? Néron a pris l'initiative de mettre le christianisme hors la loi. Soit par un édit, comme pense J. Zeiller, soit plus probablement en provoquant un sénatus-consulte. L'incendie de Rome a servi de prétexte pour créer le délit de christianisme. Voilà pourquoi Trajan écrit à Pline qu'il n'a pas à provoquer de dénonciations, mais que, si des fanatiques se déclarent chrétiens, il ne peut que les condamner. Voilà pourquoi Tertullien affirme que le fait de se dire chrétien suffit à justifier une condamnation. Mgr Duchesne observait déjà que le délit de christianisme paraît attesté par la *Prima Petri* (qu'une étude récente assigne précisément au temps de Pline). Une intéressante étude de G. Lopuszanski (*La police romaine et les chrétiens*, dans *Antiquité classique*, XX, 1951, p. 5) montre que les chrétiens de Rome étaient inscrits sur les registres de la police de Rome parmi les suspects, tenanciers de bouges, proxénètes, voleurs de bains ; ils ne jouissaient donc que d'une liberté précaire.

La thèse que je viens d'esquisser peut être fausse. Mais je ne vois dans l'ouvrage de M. Beaujeu aucune raison de l'abandonner, bien que l'*institutum Neronianum* fût précisément au cœur de son sujet.

Cependant, je me rallie absolument à cette formule : « Les Chrétiens ont été poursuivis à l'occasion de l'incendie, ils sont condamnés en tant que chrétiens » (p. 41). *En tant que chrétiens*, parce que Néron a créé le délit de christianisme, qui n'a pas été aboli après lui.

André PIGANIOL.

Ernest STEIN, *Histoire du Bas-Empire*, tome I : *De l'État romain à l'État byzantin (284-476)*, éd. française par Jean-Remy PALANQUE : Desclée de Brouwer, 1959, fasc. I, texte, 406 pages ; fasc. II, notes et cartes, 265 pages (en pagination continue), 4 cartes.

Il s'agit là d'un événement important et longtemps attendu, aussi bien par les spécialistes du Bas-Empire que par ceux du haut byzantinisme : important par l'intérêt de l'ouvrage, la personnalité de son auteur et celle de son éditeur français ; attendu depuis longtemps, car cette édition représente un travail énorme et minutieux. L'ouvrage de E. Stein, paru en 1928, à Vienne, en allemand, était bien connu des

savants, mais moins des étudiants qui ne pouvaient guère le lire, d'une part parce que la langue allemande est très insuffisamment répandue chez nous, et de l'autre parce que le style particulier de E. Stein en rendait la lecture difficile, même à ceux qui avaient quelque teinture de l'allemand (Que l'on compare, par exemple, avec la langue aisée d'O. Seeck, *Geschichte des Untergangs...* !). Pour faire paraître en français cet ouvrage, il fallait un grand travailleur, un spécialiste du Bas-Empire, et un ami de Stein, afin de ne pas trahir sa pensée en une langue si différente de la sienne, un ami aussi de M^me^ Stein, à cause des légitimes exigences de celle qui avait été la fidèle collaboratrice de son mari et restait la gardienne de son témoignage. Seul en France, sans doute, J.-R. Palanque remplissait ces conditions : on sait qu'en outre il noua avec l'exilé, victime des lois racistes du III^e^ Reich, d'étroites relations — que le Grenoblois que je suis devenu connaît assez bien, ayant pour ami personnel l'un de ceux qui y aidèrent à l'époque M. Sernet (pseudonyme d'E. Stein en France).

Le livre de Stein est déjà ancien, d'autant plus que depuis sa publication l'histoire du Bas-Empire a suscité beaucoup de travaux de détail et des ouvrages de synthèse, comme l'*Empire chrétien*, de A. Piganiol, dans la collection Glotz, qui, du reste, s'arrête en 395. En poussant jusqu'en 476, selon des vues dont J.-R. Palanque est lui-même un partisan décidé, le Stein conserve ainsi, de ce seul point de vue, une grande utilité et n'a pas d'équivalent. En ce qui concerne la période précédente, de 284 à 395 (la période 395-410 étant aujourd'hui clairement présentée et minutieusement étudiée par E. Demougeot, *De l'unité à la division de l'Empire romain*), l'ouvrage de Stein reste indispensable au spécialiste, au chercheur et à l'étudiant : par sa conception « événementielle » et « institutionnelle », c'est un classique et, en outre, comme le testament intellectuel d'un savant de forte personnalité. Sans doute, peut-on estimer aujourd'hui qu'il ne répond pas à toutes les questions qui passionnent les historiens modernes, en matière d'économie, d'art, de civilisation. Mais il n'est au pouvoir de personne de présenter une synthèse complète d'une époque aussi riche, complexe et fouillée.

Mais c'est là que J.-R. Palanque s'est trouvé en face de graves options, sur lesquelles du reste il s'explique en sa préface : il a choisi de respecter scrupuleusement la pensée de Stein, sans y rien ajouter. A part quelques menues corrections matérielles, nous avons le Stein dans sa pureté intégrale. Les pages de l'ancienne édition sont marquées dans le texte français et les notes sont reproduites exactement. Mais pour répondre au vœu de Stein lui-même, qui avait prévu et noté expressément certaines modifications de fond, notamment en ce qui

concerne l'Église (sa conversion au catholicisme ayant modifié parfois des opinions agressivement exprimées), J.-R. Palanque a dû introduire de rares changements, tous justifiés par la volonté de l'auteur, exprimée oralement ou par écrit.

Par une initiative heureuse, l'éditeur français a mis les notes et les bibliographies au courant : le texte se présente sans notes dans le fascicule I (ce qui désoriente un peu d'abord), et le fascicule II procure, dans la partie supérieure de chaque page, les notes de Stein, avec au-dessous les nouvelles notes, en caractères différents, et « appelées » dans le texte par un signe spécial. Ainsi, le manuel est-il resté, conformément à l'idée de Stein, un instrument de recherche et de travail. Ce ne fut pas une mince affaire, car la production est volumineuse, et les discussions ardentes sur bien des points, touchant surtout à des problèmes constantiniens ; par exemple. J.-R. Palanque a obtenu l'aide de M^lle^ Demougeot pour la période qu'elle connaît si bien et s'est imposé pour le reste un effort digne de tous les éloges. Quelques inexactitudes de détail, dans les références, ont encore échappé à son acribie, ce qui ne peut surprendre que ceux qui ignorent ce genre de besogne. On peut regretter davantage peut-être que sur bien des points, que J.-R. Palanque connaît parfaitement par ses propres travaux, le lecteur soit mis en présence de plusieurs opinions (avec toutes références utiles), sans qu'on l'ait aidé à choisir entre elles ; mais il s'agit évidemment d'un souci d'objectivité et du désir de s'effacer le plus possible derrière l'œuvre même de Stein.

Dût la modestie de J.-R. Palanque en souffrir, on ne dira plus désormais « le Stein », mais « le Stein-Palanque », et ce ne sera que justice.

Paul Petit.

Lellia Ruggini, *Ebrei e Orientali nell'Italia settentrionale fra il IV e il VI secolo d. Cr.* (Excerptum ex « Studia et Documenta Historiae et Iuris », XXV, 1959, p. 186-308) : Roma, Pontificia Universitas Lateranensis.

L'auteur se propose de rechercher concrètement, à travers tous les genres de témoignages possibles (littéraires, hagiographiques, papyrologiques, juridiques, toponymiques, épigraphiques, archéologiques, numismatiques), l'importance réelle des éléments juifs et, d'une façon plus générale, orientaux dans l'Italie annonaire, un des centres de gravité et l'un des points névralgiques du Bas-Empire à la rencontre de deux mondes, entre la fin du III^e^ siècle et le VI^e^, et de déterminer quel fut leur apport effectif à la vie économique locale.

Un classement chronologique et géographique des documents inven-

toriés (avec tableau et carte) aboutit aux conclusions suivantes : les témoignages les plus anciens, les plus fréquents et qui se réfèrent aux communautés les plus importantes irradient depuis Aquilée et depuis la côte vers l'intérieur en suivant les principales artères fluviales et terrestres utilisées au Bas-Empire par le trafic de l'Illyricum vers les Gaules et de l'Italie Centre-Sud vers la Rhétie, le Norique, la Pannonie. Les principaux centres de diffusion sont localisés en Vénétie-Istrie, surtout le long de la côte adriatique (Aquilée et Grado), alors que la Ligurie est presque exclue. Mais l'importance de la colonie juive de Vénétie et d'Istrie diminue au début du v^e^ siècle et le centre devient Ravenne, après la conquête byzantine. Dans l'ensemble, l'entité numérique reste faible. En Italie du Nord, la diaspora ne prend de proportions notables qu'au moment du transfert de la cour et des armées *comitatenses*. La majorité des inscriptions est d'une part rédigée en latin, et les rapports avec l'Orient (la principale province d'origine est la Syrie) sont peu intenses, ce qui est une preuve de latinisation ; et, malgré l'origine sémitique d'un certain nombre d'éléments, on est frappé par la diffusion du christianisme et les unions avec les indigènes. Dans l'ensemble donc, il n'y eut pas, comme le voudraient les théories courantes, de noyaux ethnico-linguistico-religieux. De plus, alors que les mêmes théories parlent toujours de commerçants et de prêteurs, on trouve plutôt des propriétaires, grands ou moyens, des métayers, des esclaves et des artisans, cela dans l'Italie insulaire et péninsulaire ; puis, dans l'Italie annonaire, des avocats, des membres du clergé, des cabaretiers et des détaillants, des soldats et des fonctionnaires. L'auteur souligne la connexion entre propriétaires terriens et marchands juifs. La répartition chronologique des professions est la suivante : surtout des artisans et des soldats, puis surtout des fonctionnaires et des prêtres. Dans l'ensemble, le niveau économique semble avoir été modeste ; la situation des Juifs en Italie du Nord est précaire, au moins jusqu'au vi^e^ siècle.

L'étude est complétée en appendice par l'inventaire des inscriptions d'Aquilée se rapportant à des Orientaux à l'époque romaine tardive, par un utile index des sources et des noms. Donc, ouvrage très documenté (les notes sont très abondantes, trop même : certaines pages n'ont qu'une ou deux lignes de texte !) ; mais j'aurais souhaité un chapitre préliminaire sur les influences orientales en Italie du Nord sous la République et le Haut-Empire, qui aurait donné à cette recherche toute sa perspective historique.

R. Chevallier.

U. KAHRSTEDT, *Die wirtschaftliche Lage Grossgriechenlands in der Kaiserzeit* : Historia, Einzelschriften, Heft 4, 1960, XIII + 133 p., 1 dépliant, 14 DM.

Cette étude sur la situation économique de la Grande-Grèce à l'époque impériale avait été annoncée par un excellent article d'*Historia* (VIII, 2, avril 1959, p. 174-206), consacré à l'*ager publicus* et à l'autonomie municipale en Lucanie et dans le Bruttium, donc aux questions administratives. Toutes les cités de la côte et de l'intérieur, de Paestum à Tarente, sont ici prises en considération. L'auteur, qui a réuni toute la documentation littéraire et archéologique, s'est livré personnellement à une enquête sur le terrain. Il s'en prend à juste titre aux idées courantes sur la ruine économique du Mezzogiorno antique : on a abusivement appliqué à l'époque impériale le mot de Cicéron : *Magna Grecia quae nunc quidem deleta est* (*Lael.* 4, 13), et la description que donne Strabon (VI, 1, 12) de l'intérieur de la Lucanie et du Bruttium. La malaria ne s'est pas étendue partout et l'habitat n'a pas uniformément gagné les hauteurs. De même, il ne faut pas exagérer l'importance du latifondisme. Le Midi a stagné, certes, d'Hannibal à Cicéron ; mais un nouveau développement s'amorce à partir d'Auguste. Toutefois, les fortunes ont été souvent modestes. Dans une certaine mesure, la population et l'activité économique passent des villes à la campagne. Il se crée un complexe de villas et de villages de colons qui héritent des toponymes anciens et donnent naissance à des stations de la poste impériale. Il est parfois difficile de distinguer villes proprement dites et habitats groupés. On ne peut d'ailleurs émettre de règles générales : Métaponte et Héraclée ont perdu leur autonomie ; le premier territoire, où la campagne même se vide au profit des grands domaines, passe à Genusia, municipe ; Héraclée à Lagaria, puis à Grumentum ; Crotone s'affaiblit ; certaines villes renaissent après une période de décadence (Paestum, Tarente), d'autres ne connaissent pas de crise (Regium, Vibo, Locres, Thurii grandissent) ; il se crée même de nouveaux centres : Taurianum, Aprustum, Consentia, parfois sans droits urbains. Et, dans le cas de Consentia, c'est la campagne qui se vide au profit de la ville.

Telles sont les conclusions nuancées de cette série de monographies d'histoire économique et sociale. De nombreux textes anciens sont discutés (en particulier les descriptions géographiques de Strabon et de Pline l'Ancien), de nouvelles identifications sont proposées. Plusieurs indices (noms géographiques anciens et modernes, index rerum, inscriptions) et une carte dépliant accompagnent l'ouvrage. La bibliographie très détaillée permet de compléter utilement pour l'époque romaine la *Bibliographie topographique des principales cités grecques*

de l'Italie méridionale et de la Sicile dans l'Antiquité, de J. Bérard (Paris, 1941). L'ensemble est très clair, malgré l'abondance des références, la méthode excellente (seules des reconnaissances topographiques permettent de rectifier des erreurs pieusement transmises de génération en génération), les conclusions précises. Belle invitation au voyage pour l'antiquaire dans un monde encore à découvrir.

R. CHEVALLIER.

Louis HARMAND, *L'Occident romain : Gaule, Espagne, Bretagne, Afrique du Nord, 31 av. J.-C. à 235 ap. J.-C.* : Paris, Payot, 1960, 494 pages.

Il est utile de rédiger de temps en temps une vaste synthèse qui rassemble, pour le lecteur pressé ou non spécialisé (y compris nos étudiants), les conclusions de nombreux travaux d'érudition : voici que, après l'ouvrage de J.-J. Hatt sur la Gaule romaine, présenté avec éloges par J. Carcopino, L. Harmand publie un livre analogue sur les provinces de l'Occident romain, cautionné par une préface de A. Grenier. La tentative est heureuse et originale, car elle ne se contente pas de juxtaposer des études sur l'Afrique, l'Espagne, la Gaule, la Bretagne, comme les traités antérieurs (Mommsen, Chapot, Tenney Frank) : l'auteur s'efforce, dit-il avec raison (p. 11), de « présenter une vue d'ensemble de l'Occident romain » sous le Haut-Empire. Immédiatement une question se pose sur le bien-fondé des limites adoptées dans l'espace et dans le temps : chronologiquement, l'ouvrage — qui s'arrête judicieusement à la fin des Sévères — commence à l'avènement d'Auguste, ce qui inclut les guerres de Germanie et du nord de l'Espagne, l'annexion de la Bretagne et de la Maurétanie, mais exclut la conquête de l'Espagne, de l'Afrique punique, et celle de la Gaule. Il aurait été plus logique, semble-t-il, de partir des débuts de l'intervention romaine hors d'Italie ; car si l'avènement d'Auguste est une coupure capitale dans l'évolution politique, elle n'est pas un commencement absolu pour l' « Empire » de Rome. De même, l'Occident de L. Harmand se limite aux contrées énumérées, en laissant de côté l'Italie (qui, en effet, n'est pas un pays étranger à Rome), mais aussi les pays danubiens : cependant ces derniers appartenaient en grande partie, comme la Gaule et l'Espagne, à ce « substratum celtique » auquel est consacré un chapitre ; en outre, les guerres illyriennes d'Auguste et de Marc-Aurèle ne peuvent guère être séparées des guerres germaniques, et dans ce pays « barbare » la latinisation a porté les mêmes fruits que dans le reste de l'Occident. On peut donc regretter aussi que le cadre de l'ouvrage n'ait pas été élargi à l'ensemble du bassin danubien.

Pour en terminer avec la géographie historique, on s'associera volon-

tiers à l'éloge du préfacier, qui souligne l'existence de nombreuses cartes, indispensables en particulier pour l'histoire militaire (campagnes, fortifications) ; mais on reprochera à l'éditeur de ne leur avoir pas donné une présentation meilleure : elles eussent gagné à être plus complètes, plus claires, et groupées à la fin du volume.

Si l'on examine la disposition des chapitres, il semble que l'auteur ait hésité entre un plan chronologique et un plan analytique, et il en est résulté un certain flottement : les troubles du temps de Tibère en Gaule et en Afrique (chapitre IV) sont exposés *avant* « la question de Germanie » (chapitre V), c'est-à-dire les campagnes de Drusus et de Germanicus qui leur sont antérieures ; l'organisation de la province de Bretagne (p. 144) figure au chapitre VI qui traite des « problèmes d'administration », *avant* le chapitre VII consacré à la conquête de l'île. N'aurait-il pas été plus simple de rassembler dans trois parties distinctes ce qui concerne la conquête et la pacification, l'exploitation et la vie économique, l'organisation et les problèmes administratifs?

Ces remarques faites, il faut rendre un hommage mérité à la richesse exceptionnelle de ce livre. Si l'histoire militaire y tient une grande place, celle de la civilisation n'est nullement négligée, et dans tous les domaines l'auteur a réuni une documentation considérable (dont la bibliographie, pourtant non exhaustive, peut donner une idée) et en dégage tout l'essentiel dans une rédaction à la fois dense et claire. Aucun problème ne lui est étranger, et il sait formuler des conclusions pénétrantes sur les questions les plus diverses, qu'il s'agisse des mouvements des nomades africains (p. 56), de la conception du *limes* germanique, africain ou breton (p. 222, 231, 242, 260, 289), des structures agraires (p. 360 à 365), des relations commerciales à travers l'Océan (p. 423-425), etc., etc. Tout au plus pourrait-on souhaiter des développements plus étoffés sur quelques points, tels les domaines impériaux d'Afrique ou la vie religieuse (les p. 458 à 463, qui ne traitent guère que de la Gaule, et pas du tout de la pénétration du christianisme, sont bien brèves). En exprimant cette critique, on témoigne de l'importance même de cet ouvrage, qui ne laisse à peu près rien dans l'ombre de ce qui intéresse la vie de l'Occident romain sous le Haut-Empire ; et il faut féliciter L. Harmand de nous avoir donné sur ce grand sujet une véritable somme, infiniment précieuse.

A corriger : p. 41, « le neveu de César » (Octave est son petit-neveu et son fils adoptif) ; p. 51, « les neveux de l'empereur » (Tibère et Drusus sont les beau-fils d'Auguste) ; p. 171, Dion Cassius ne peut être classé parmi les auteurs latins ; p. 279, les « Gètes » (lire : Gétules) ; p. 322, dernière ligne, « oriental » (lire : occidental) ; p. 334, Mérida est en Lusitanie et non en Tarraconnaise ; p. 378, l. 15, « à l'ouest du delta » (lire : à l'est) ; p. 380, le panégy-

rique de 312 n'est pas l'œuvre d'Eumène ; p. 444, l. 9 avant la fin, *Caesaro* + *magnus* (lire : *magus*) ; p. 449, l. 27, « deux cent cinquante décades » (lire : années, ou vingt-cinq décades).

Jean-Rémy PALANQUE.

Gilbert CHARLES-PICARD, *La civilisation de l'Afrique romaine* (« Civilisations d'hier et d'aujourd'hui ») : Paris, Plon, 1959, v-401 pages, 49 illustrations hors texte, orientation bibliographique et notes en fin de volume.

C'est une synthèse et un vrai livre d'histoire ; il apporte des idées générales qui sont importantes et neuves. L'exposé a souvent le mouvement entraînant d'une démonstration et abonde en formules heureuses. Le tableau n'est pas complet, mais c'est que nous avons affaire à un livre à thèses.

L'observatoire où se place le plus volontiers l'auteur est la Proconsulaire : « l'Afrique romaine a sur les cartes la forme d'un dauphin, mais la tête massive est tournée vers l'est » ; cette tête, c'est la Proconsulaire et la Numidie cirtéenne, où la romanisation est totale, sans ces lacunes de la romanité sur lesquelles le regretté Chr. Courtois insistait trop systématiquement. Par contraste avec les Maurétanies et la Numidie occidentale, l'est de l'*Ifrikya* est une véritable colonie de peuplement, depuis l'époque des Triumvirs et du *condottiere* Sittius. La densité de l'occupation explique la faiblesse de l'implantation militaire : 13.000 hommes seulement, installés sur la frontière saharienne.

Contre Courtois, l'auteur affirme la forte densité de la population : six millions et demi d'habitants pour toute l'Afrique romaine ; l'*Atlas archéologique* fournit la preuve que, malgré le nombre considérable des villes, la majorité des habitants vivaient dans les campagnes en habitat dispersé. La densité dépassait par endroit 100 habitants au kilomètre carré. Une région qui a été épargnée par les invasions hillaliennes, comme le Sahel, donne l'image la plus juste de ce qu'était l'Afrique romaine : « un Sahel devenu gigantesque, recouvrant toute la zone tellienne de la Tunisie et de l'Algérie orientale ».

La densité exceptionnelle des cités égale celle de la population. Il en résulte qu'une forte proportion des Africains sont intégrés dans le système municipal et, à partir des curies, s'élèvent jusqu'aux procuratèles et au Sénat ; ainsi, « à la fin du second siècle de notre ère, les Africains ont vraiment gouverné le monde méditerranéen ».

Cette puissance de l'Afrique au second siècle a pour fondement l'oléiculture. Ce sont sans doute là les pages les plus fortes du livre de M. Picard. Les latifondiaires puniques avaient introduit dans l'*Africa vetus* une agriculture combinant l'arboriculture et l'élevage. La con-

quête romaine transforme l'Afrique en une terre à blé nourrissant Rome. Mais le second siècle connaît une véritable révolution agricole : la *lex Manciana* a pour effet de généraliser la vigne et l'olivier sur les terres en friche, impropres aux emblavures, et peu à peu s'installe une polyculture équilibrant le blé et l'arboriculture. L'huile africaine conquiert les marchés de l'Occident et de l'Égypte ; « l'olivier apportera ainsi au paysan africain, pendant des siècles, la rémunération de son labeur que les céréales lui avaient refusée. Son extension explique une poussée démographique et un développement urbain comparables, *mutatis mutandis*, à ceux que l'industrialisation a fait naître dans l'Europe moderne ».

D'où une nouvelle interprétation de la crise de 238. Dans cette économie sans progrès technique, le problème fondamental est celui de la médiocrité des possibilités d'investissements créateurs de nouvelles richesses : on ne savait où dépenser son argent, ce qui explique l'importance des pratiques de don et de la *conspicuous consumption*. En une formule que ne renierait pas Georges Bataille, auteur de *La part maudite*, M. Picard écrit que « les Romains ont pétrifié leur surplus en une parure monumentale qui, du point de vue économique, n'apparaît que comme un magnifique mais stérile épiphénomène[1] ». Les seules industries susceptibles d'être pratiquées à grande échelle étaient les transformations de produits agricoles, et la seule possibilité de développement était en extension : conquérir des terres nouvelles. Ainsi s'opposent l'Afrique proprement dite, royaume de l'oléiculture, et la Numidie, avec ses emblavures conquises sur les terres arides. Or, l'*Africa*, toute puissante au Sénat, se décharge sur la Numidie d'une part croissante de son fardeau fiscal. Quand Maximin veut faire rendre gorge aux oléiculteurs de Byzacène, la révolte éclate à El Djem, capitale de l'olivier ; elle est écrasée par l'armée de Numidie, qui représente ici les intérêts non certes d'un « prolétariat rural » ou des « campagnes » contre les « villes », mais des agriculteurs des terres nouvelles du *limes* numide contre les latifondiaires d'Afrique et leurs *coloni*. Nous sommes loin, on le voit, des théories de Rostovzev ; de fait, M. Picard semble s'inscrire au nombre de ceux aux yeux de qui la réaction contre Rostov-

1. Un keynésien, il est vrai, serait moins sévère sur l'inutilité de cette parure monumentale, au nom du « multiplicateur de revenu ». Quand le plein emploi n'est pas assuré, le gaspillage, à défaut d'investissements productifs, joue du moins le rôle de créateur de développement, plus que ne le ferait l'épargne. On voit l'intérêt de cette théorie pour l'appréciation de l'économie antique, qui justement, comme le dit M. Picard, ne savait où placer utilement son argent. Voir, dans Keynes, *Théorie générale*, tr. fr., p. 147 et 236, la « fable des Pyramides », et les réflexions d'A. Piettre sur les dépenses apparemment inutiles, dans *Les trois âges de l'économie*, Paris, 1955, p. 159, à propos des chantiers des cathédrales ; cf. p. 204 : « Une économie d'au-delà de l'intérêt n'est pas forcément improductive en soi. »

zev apparaît comme la tâche la plus urgente de l'historiographie de Rome ; qu'on lise, à cet égard, les pages si justes où il s'attache à montrer l'inanité de l'opposition villes-campagnes, ou l'absence de solidarité entre l'armée et le « prolétariat ».

Dans cette Afrique aux cités si denses, le problème colonial n'existe pas ; les « cellules » municipales ont absorbé l'indigénat ; faite sincèrement et sans racisme, l'intégration a réussi. M. Picard met en relief les étapes de l'évolution : à la fin du premier siècle, l'immigration en Afrique est terminée, la population africaine vit désormais de sa vie propre, et l'économie du Maghreb, tant agricole qu'industrielle, cesse d'être coloniale et subordonnée à l'Italie. A la fin du second siècle, un indice capital est la complète romanisation de la religion africaine : le punique disparaît des inscriptions ; mais, par un synchronisme troublant, c'est au même moment la « soudaine explosion » du christianisme.

La seconde moitié du livre est une description de la vie matérielle et culturelle. On notera ce que l'auteur dit des maisons africaines (p. 218), de la famille et de son évolution (p. 280), de la signification de l'art funéraire (p. 253). Le dernier chapitre concerne le « baroque africain », idée que l'on sent chère à l'auteur. M. Picard s'attache à montrer la convergence entre l'art d'un Apulée et la plastique ou la mosaïque africaines du second et du troisième siècle ; l'art sévérien n'est pas emprunté à l'Asie, mais n'est autre chose que le triomphe à Rome d'une école africaine baroque. Il nous semble, toutefois, que le problème des rapports de l'art de Lepcis Magna et des *Aphrodisieis* demeure pendant ; à qui attribuer les panneaux de l'arc tétrapyle de Lepcis? Et dans quelle mesure Apulée est-il spécifiquement africain? Il ressemble tant, à certains égards, à un Aelius Aristide...

On regrette de ne pouvoir résumer que quelques-unes des thèses d'un livre riche en idées et en suggestions, qu'il faut lire et non « consulter ». Notons au passage une excellente analyse sociologique des cliques provinciales et de la clientèle (p. 142), et surtout de l'esclavage (p. 152), qui réagit justement contre la théorie de « l'esclavagisme » impérial.

Pour finir, faisons à M. Picard, comme le veut une tradition de métier, quelques chicanes. — Est-il juste de dire, p. 3, que la centurie est « l'unité d'exploitation agricole de base »? La centurie n'est que la résultante de la mise en place d'un quadrillage de chemins vicinaux, et ses limites ne préjugent en rien de celles de l'exploitation ou de la propriété ; ce n'est qu'un cadre de repérage et une unité fiscale commode. On a trop tendance, actuellement, à « surinterroger » les centuriations. — Page 12, les stucs des mausolées de Carthage, dont la publication est prochaine, représentent probablement, non un légat du proconsul d'Afrique, mais le légat d'une légion quelconque. — Page 16, le texte cité n'est pas de

Prosper Tiro, mais du Pseudo-Prosper d'Aquitaine, dans un passage dont Audollent n'a pu retrouver la référence : *Liber de promissionibus*, V, 14, 1 (Migne, *P. L.*, t. LI, col. 855). — Page 30, on ne posait pas de chaises curules (ni même de *bisellia*) sur les gradins des curies ; les décurions restaient debout, seul le *praesidalis* avait droit à un siège (Cod. Theod., XII, 1, 4 ; cf. Van Berchem, *Revue de philol.*, LX, 1934, p. 166). — Page 32 et note 53, est-il certain qu'il faille, avec M. Levi della Vida, attribuer à des qualificatifs honorifiques comme *amator patriae* une origine directement punique? Le qualificatif de φιλόπατρις est attesté en épigraphie grecque au moins dès les années 60 avant notre ère (Dittenberger, *Sylloge*, éd. 3, n° 753). On croira donc plutôt que, comme toujours pour la vie municipale en Occident, l'origine est grecque, et que les villes puniques et les villes romaines ont parallèlement emprunté aux cités grecques le vocabulaire de l'évergétisme, comme elles leur ont emprunté — les unes aussi bien que les autres — la chose même. — Page 34, *ob examinatam adfectionem* doit signifier plutôt « en remerciement de l'affection que nous avons bien constaté qu'il nous porte » ; *examinatam* équivaut à *probatam*, en plus fort. — Croira-t-on, p. 86 et 126, que la présence d'une mosaïque marine dans une maison suffise à prouver que son propriétaire engageait des capitaux dans le commerce maritime? — Page 138, le véritable nom du préfet du prétoire de Trajan n'est pas Caelius Attianus, comme l'écrit l'*Histoire Auguste*, mais Acilius Attianus (Dessau, *I. L. S.*, 8999). — Page 147, la *lex Visellia* ne date pas d'Auguste, en 24 avant notre ère, mais de Tibère, en 24 après. — Page 153, les *incolae* ne sont pas nécessairement une classe très misérable, mais des étrangers, riches ou pauvres, qui participent aux charges communales sans avoir le droit de bourgeoisie ; ce peuvent être, par exemple, des négociants ou des affranchis qui ont quitté la cité de leur patron. — Page 154 et note 76, est-il assuré que le roman d'Apulée se rapporte bien à l'Afrique? La plupart des réalités qu'il évoque sont grecques aussi bien que romaines, mais certains détails sont sans correspondant en Occident latin. Quand un jeune homme reçoit le titre honorifique de *filius publicus* (*Metam.*, IV, 26), on reconnaît là le titre exclusivement grec de υἱὸς τῆς πόλεως, fréquent sur les inscriptions (ainsi *Inscr. graecae ad res rom. pertinentes*, t. III, n° 87, 364, 365, 366, 369, 377, etc.). — Page 169, nous disposons au moins d'un chiffre précis sur la population d'une ville et qui va dans le sens de M. Picard : l'inscription, *C. I. L.*, VIII, 377, prouve que l'humble bourgade de Siagu comptait au moins 4.000 citoyens ; cf. O. Toller, *De spectaculis, cenis, distributionibus... imperatorum aetate exhibitis*, Altenburg, 1889, p. 97, n. 5.

Paul Veyne.

Sir Mortimer WHEELER, *Les influences romaines au delà des frontières impériales*, traduit de l'anglais par Marcel THOMAS (Collection « Civilisations d'hier et d'aujourd'hui », fondée par René Grousset) : Paris, Plon, 1960, 232 pages.

L'auteur a choisi un sujet fascinant et le traite avec une compétence exceptionnelle : rechercher jusqu'où, d'après les documents matériels, la civilisation de Rome a rayonné au delà des frontières de l'Empire.

L'ouvrage est divisé en trois parties : l'Europe, l'Afrique, l'Asie. Mais, en réalité, l'Europe (c'est-à-dire la Germanie) occupe plus de la moitié du livre, et l'Afrique est limitée à vingt-quatre pages.

Les chapitres relatifs à la Germanie réunissent un grand nombre de faits peu connus. L'étude est difficile du fait qu'en réalité la Germanie demeure, durant la période considérée, au stade de la préhistoire. Impossible, par exemple, de rapporter à une civilisation déterminée l'étrange groupe des tombes de chefs de Lübsow (Poméranie), où se rencontrent des objets d'importation romaine vers le IIe siècle. L'auteur est conduit, pour comprendre la disposition des trouvailles, à conjecturer qu'il devait exister aux trois premiers siècles de notre ère un royaume de Baltique occidentale, dont la capitale était située dans les îles danoises. Un peu brèves, mais de grande importance, sont les indications données sur l'exportation des monnaies d'or de Rome au Bas-Empire. Ces chapitres, si riches de faits, ne peuvent être considérés que comme fournissant les éléments d'une synthèse provisoire. On retiendra la page capitale (p. 115) où l'auteur médite sur le mécanisme des invasions : les Barbares furent d'abord attirés vers les pays du sud ; après que les Huns eurent comme enfoncé un coin entre les Germains et la Méditerranée, alors seulement le flot des envahisseurs se porta vers l'ouest.

La partie consacrée à l'Afrique traite surtout de la pénétration romaine au Sahara. L'auteur utilise les *Scavi Sahariani* des savants italiens. Il décrit les tombes du Fezzan et, pour conclure, la tombe de Tin-Hinan — l'Antinéa des archéologues — près de Tamanrasset. Un développement est consacré aux découvertes de monnaies romaines sur la côte orientale d'Afrique.

La troisième partie, sur l'Asie, est la plus propre à enflammer les imaginations. L'auteur étudie d'abord le *Périple de la mer Érythrée*, « one of the most fascinating books that have come down to us from antiquity » (qu'on me pardonne de citer le texte anglais, dont la traduction française est bien pâle). Il discute le problème toujours débattu de la date de la découverte des moussons. Puis il nous transporte près de Pondichéry aux découvertes d'Arikamedu (sans mentionner le nom

du premier découvreur, Jouveau-Dubreuil). Il traite ensuite de l'art romano-bouddhique, et, pour conclure, des découvertes de M. Malloret à Oc-Eo, près du delta du Mékong.

Pourquoi n'éprouve-t-on pas, à lire ce petit livre, le même contentement que lorsque parut l'édition anglaise? Cela tient d'abord à l'absence des planches dont la luxueuse collection (38 planches) accompagnait cette édition. Impossible de traduire par des mots l'émotion communiquée par ces images pour la plupart très peu connues. Le livre perd ainsi une grande part de son rayonnement. Seuls les croquis géographiques ont été presque tous conservés. Il faut bien dire aussi que la traduction, consciencieuse et lourde, trahit involontairement le style animé et brillant de l'auteur. « Circumstances of discovery » ne se traduit pas exactement par « Les découvertes archéologiques », le « retrospect » n'est pas une « conclusion ». L'auteur mentionne les cinq produits essentiels du trafic exotique (ambre, ivoire, encens, poivre, soie) et les nomme *The Great Five* : ce n'est pas la même chose que « les cinq grands produits de base ». Ajoutons que l'édition originale comportait une *bibliographie* et un *index* qui ont disparu.

L'édition originale est de 1954. Pas un complément n'a été ajouté pour la mettre à jour. Le *Viestnik drevnei istorii* a pourtant publié en 1951 un mémoire de V. V. Kropotkine, *Les trésors de monnaies romaines en Europe orientale*, dont M. Julien Guey a donné un intéressant commentaire dans les *Mélanges de l'École de Rome*, depuis 1955. M. G. Picard a fait une communication sur *Les images de chars romains sur les routes du Sahara* (*Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1958, p. 44). Puisqu'on donnait dans une note la bibliographie des travaux concernant Arikamèdu, il ne fallait pas omettre J. M. Casal, *Fouilles de Virapatnam-Arikamedu, rapports de l'Inde et de l'Occident* (1954). Le curieux mémoire de Dubs sur une ville romaine dans la Chine ancienne (1957) méritait une mention, bien qu'il traitât d'événements antérieurs à l'Empire. L'ouvrage d'Islay Lyons et Harald Ingholt, *Gandharan Art in Pakistan* (New York, 1957), donne une importante étude de chronologie. Même le portrait de Livie trouvé en Afghanistan et publié par A. Voretzsch (*Mitt. des deutschen arch. Inst., R. A.*, LXIV, 1957, 8) était attendu.

Malgré ces critiques, il faut savoir gré aux éditeurs d'avoir mis à la portée d'un vaste public des découvertes qui ne sortaient guère d'un cercle étroit de spécialistes, et qui maintenant sont présentées par un historien du plus grand talent.

André Piganiol.